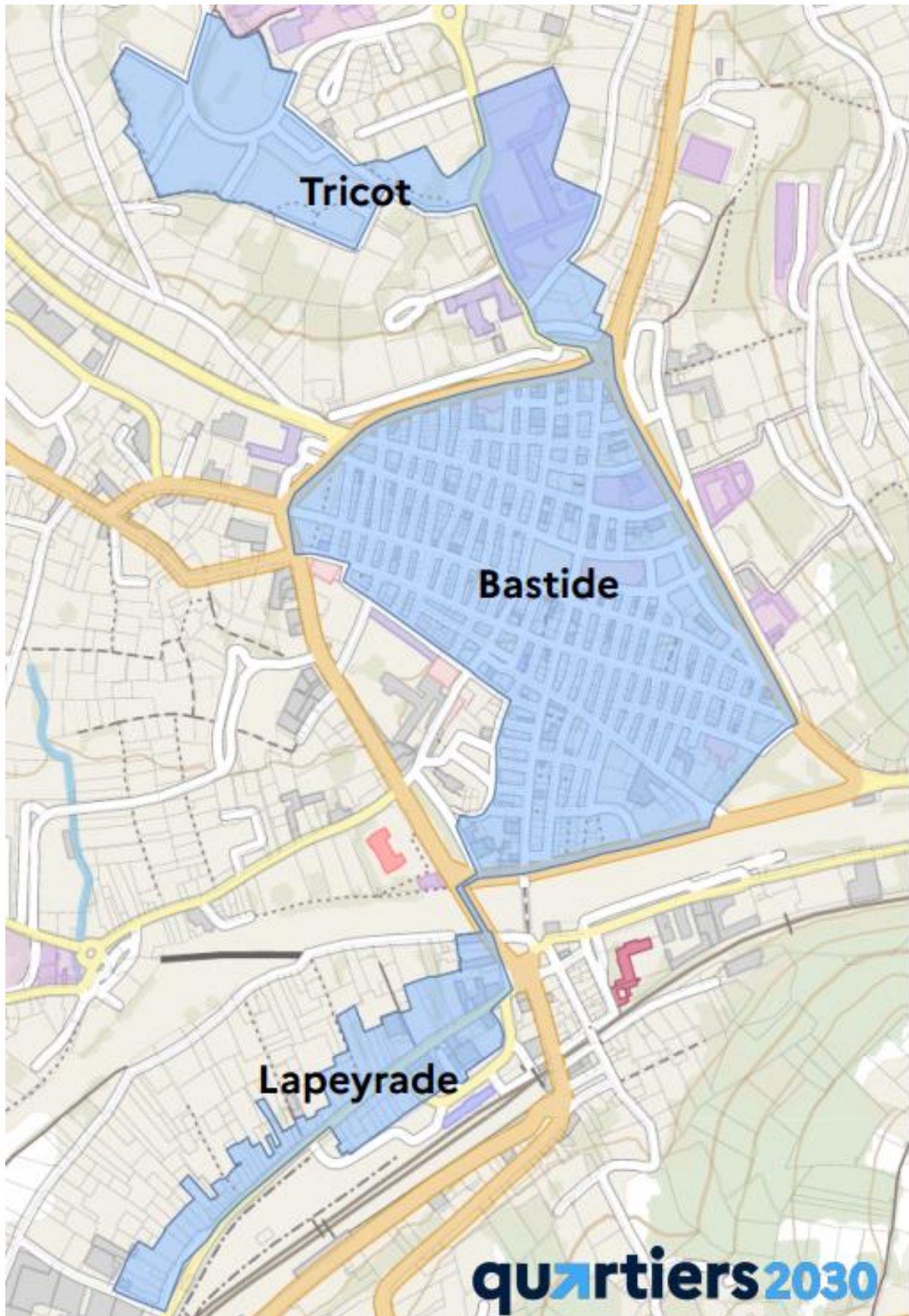


**Contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue
2024-2030**

QPV Bastide, Tricot et Lapeyrade





**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

avec le soutien du
ministère chargé de la ville



Occitanie
AVEYRON
communauté



Villefranche
de Rouergue



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
de l'Aveyron**



**MISSION
LOCALE**
AVEYRON



France
Travail



POLYGONE



Agence Régionale de Santé
Occitanie



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE



**AVEYRON
HABITAT**



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

D'AVEYRON

Table des matières

Préambule	4
1. Le dispositif Contrat de ville de 1 ^{ère} génération	4
2. Le dispositif Contrat de ville de 2 ^{ème} génération : « Engagements Quartiers 2030 »	4
1 ^{ère} partie : le diagnostic du contrat de ville et la concertation citoyenne	7
I/ le Diagnostic du Contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue	7
1. Rappel.....	7
2. Données socio-démographiques.....	7
II/ La concertation citoyenne	22
1. La concertation citoyenne de l'été 2023, préalable à l'élaboration du contrat de ville	22
2. La concertation citoyenne du printemps 2022, dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) de la commune.	29
2 ^{ème} partie : le plan d'action du contrat de ville, un projet de territoire pour le QPV	33
I/ les enjeux du présent contrat de ville	34
II/ le plan d'action autour de plusieurs axes thématiques.....	37
III/ Les indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat de ville	44
1. L'évaluation de la programmation annuelle du contrat de ville (l'AAP et les actions hors AAP)	44
2. Les données quantitatives.....	44
IV/ La Gouvernance du contrat de ville.....	44
1. La gouvernance spécifique au contrat de ville.....	46
2. Les Instances et dispositifs associés.....	49
3. La programmation annuelle et pluriannuelle du contrat de ville : l'Appel à projets.....	49
V/ La participation citoyenne au contrat de ville 2024-2030.....	49
Page de signatures.....	52
Annexe 1 : les engagements des signataires en faveur du contrat de ville	53
Annexe 2 : L'ANCT dans votre Département, l'Aveyron.....	65
Annexe 3 : schémas du plan « Quartier 2030 »	80
Annexe 4 : La programmation annuelle et pluriannuelle du contrat de ville : l'Appel à projets	82
(Calendrier théorique à partir de 2025)	

Préambule

1. Le dispositif Contrat de ville de 1^{ère} génération

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, et aux nouveaux critères de sélection qui en découlent, le quartier Bastide-Tricot devient un Quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV). **Le contrat de ville de Villefranche de Rouergue est signé le 30 juillet 2015** pour six ans par une vingtaine de partenaires. Il est porté par la commune de Villefranche-de-Rouergue, piloté par cette dernière et l'Etat, sachant que la communauté de communes Ouest Aveyron Communauté (CC du Villefranchois en 2015) détient la compétence « Développement économique et Emploi », pilier 3 du contrat de ville. Le contrat de ville constituait le document-cadre en matière de politique de la ville pour la période 2015-2020.

La gouvernance locale de la politique de la ville repose sur un partenariat entre la ville, l'Etat, l'EPCI, la CAF, le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie. Selon les thématiques, d'autres partenaires sont associés (bailleurs sociaux, Pôle Emploi, Mission locale...).

La durée des contrats de ville a été prolongée une 1^{ère} fois jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018 pour 2019. Cette prorogation entraînait celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. Conformément à la circulaire du 22 janvier 2019 visant à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le **Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) constituait le cadre de rénovation des Contrats de ville 2021/2022**. Il tient lieu de 1^{er} avenant au Contrat de ville. A Villefranche, il a été validé en Comité de pilotage le 30 mars 2021 par les signataires du Contrat de ville, puis adopté le 14 avril 2021 en Conseil municipal et le 3 juin 2021 en Bureau communautaire.

La durée des contrats de ville a été prolongée une 2^{ème} fois par la loi de finances de 2022 jusqu'à fin 2023, le temps, localement, d'évaluer ces contrats et, nationalement, de réfléchir à la future contractualisation. Cette prorogation a entraîné celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

Le cadre et les objectifs de l'évaluation finale ont été fixés par une circulaire ministérielle du 14 décembre 2021, prévoyant une évaluation à deux niveaux, sans cadre prescriptif :

- National : pour permettre de *dresser un bilan de l'efficacité des contrats de ville comme outil visant à renforcer les dynamiques de coopération, favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires ainsi qu'une meilleure territorialisation des politiques publiques.*
- Local : pour *rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées, qu'elles relèvent de dispositifs spécifiques ou de politiques de droit commun, au regard des moyens engagés. Il vous reviendra de cibler prioritairement cette évaluation sur les actions, moyens (humains et financiers) et les dispositifs les plus structurants des trois piliers et des trois axes transversaux du contrat de ville.*

⇒ L'évaluation finale du contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue a été validée au COPIL du 13 octobre 2022.

2. Le dispositif Contrat de ville de 2^{ème} génération : « Engagements Quartiers 2030 »

A la mi-2023, le gouvernement a bâti la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », cadre de signature pour la période 2024-2030. La feuille de route de l'ancien Contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue 2024-2030

ministre délégué chargé de la ville et du logement, Olivier Klein, s'articule principalement autour de nouveaux axes thématiques, d'une nouvelle géographie prioritaire et d'une participation citoyenne.

Les nouveaux axes thématiques (remplaçant les 3 piliers thématiques et les 3 axes transversaux des contrats de ville de 2015) sont :

- 1- L'emploi, la formation, l'insertion, l'entrepreneuriat
- 2- Les transitions : santé, numérique, écologie
- 3- La sécurité : laïcité, citoyenneté, valeurs de la République
- 4- L'émancipation : réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations.

Les critères déterminant la géographie prioritaire étant identiques (bas revenu moyen et nombre d'habitants par quartier selon le carroyage de l'Insee), la Bastide et le Tricot demeurent en quartier prioritaire de la Politique de la ville (QPV), compte tenu des indicateurs actualisés qui montrent une stagnation, voire une régression de la situation socio-économique de ses habitants. A la demande des élus communaux, l'ANCT a bien voulu y adjoindre un troisième quartier du centre-ville : le secteur Lapeyrade, proche de la gare, connu des services sociaux locaux pour abriter un certain nombre des personnes en difficultés. Les frontières du QPV ont ainsi pu varier légèrement, dans la limite des 10 % autorisés.

La circulaire ministérielle du secrétariat d'Etat chargé de la ville en date du 31/08/2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les Départements métropolitains, a fixé de nouvelles règles et de nouveaux délais, notamment pour la concertation citoyenne et la signature des contrats de ville (cf annexe 3, schéma page 82).

Localement, le Comité de pilotage du contrat de ville du 5 octobre 2023 a permis de valider la feuille de route gouvernementale, les points saillants du diagnostic du QPV et l'analyse de la concertation citoyenne.

Le plan « Quartiers 2030 » est présenté en Comité interministériel des villes (CIV) le 27 octobre 2023, avec quelques nouvelles mesures (cf annexe 2).

Le décret du 28 décembre 2023, paru au Journal Officiel du 30/12/2023, **modifie la liste** datant de 2014 **des quartiers prioritaires de la Politique de la ville** en France métropolitaine. L'on passe de 1296 à 1362 QPV, soit 111 quartiers de plus et une quarantaine en moins. Pour la plupart des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, déjà en QPV, il s'agit d'une modification du périmètre. C'est le cas à Villefranche-de-Rouergue où le périmètre Bastide-Tricot est complété par le secteur de la gare, devenant le quartier **Bastide, Tricot et Lapeyrade**. Ce secteur abrite en effet des habitants en situation de précarité. Il s'agit très précisément de la rue Lapeyrade (n° 2 à 106 côté pair, n° 1 à 39 côté impair), de la place de la République (n° 2 à 14) et de la rue Charles de Seraincourt (n° 2 à 7).

En Aveyron, il y a désormais cinq quartiers au lieu de deux, implantés sur les communes de Rodez, d'Onet-le-Château, de Villefranche-de-Rouergue et de Millau. Soit une population totale des QPV qui passe de 2900 à 8600 habitants.

Une instruction relative à la gouvernance des contrats de ville, rédigée par le secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté et de la Ville en date du 4 janvier 2024, est venue préciser les principales orientations de la gouvernance des contrats à signer avant le 31 mars prochain.

Ces principales orientations sont les suivantes :

- Une nouvelle géographie prioritaire
- Un partenariat élargi et renforcé, notamment de la part des Départements et des Régions, ces dernières étant d'ailleurs compétentes pour mobiliser les fonds européens au bénéfice des QPV.
- Le rôle central du maire, au cœur de la mobilisation partenariale, réaffirmé
- Une participation citoyenne, tout au long du contrat de ville
- La mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles
- L'articulation avec les autres stratégies, contractualisations, en l'occurrence pour Villefranche-de-Rouergue : le plan d'action du CLSPD, Action Cœur de ville et le contrat Bourg centre Occitanie.
- La mise en synergie des initiatives publiques et privées
- Un volet investissement via la mobilisation des dotations de l'Etat (ANAH, ADEME, BDT...)
- Des dispositifs fiscaux (TFPB, CFE, TVA à 5,5 % pour les primo-accédants)
- Des conventions pluriannuelles d'objectifs

Concernant le portage du contrat de ville localement, il est à noter que c'est toujours la Mairie de Villefranche qui assure le co-pilotage du contrat de ville en direct, avec l'Etat. En effet, l'EPCI n'a jamais voté de prise de compétence de la Politique de la ville -compétence non obligatoire pour les communautés de communes-.

Néanmoins, au titre de ses compétences Emploi-Développement économique et Santé, OAC co-pilote ces thématiques dont la priorité est réaffirmée dans les présents contrats de ville par « Quartiers 2030 ».

1^{ère} partie : le diagnostic du contrat de ville et la concertation citoyenne

I/ le Diagnostic du Contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue

1. Rappel

Le QPV Bastide comprend le centre ancien mais également une partie de celui voisin du Tricot, à savoir les quatre immeubles d'habitat social gérés par Aveyron Habitat, soit 210 logements.

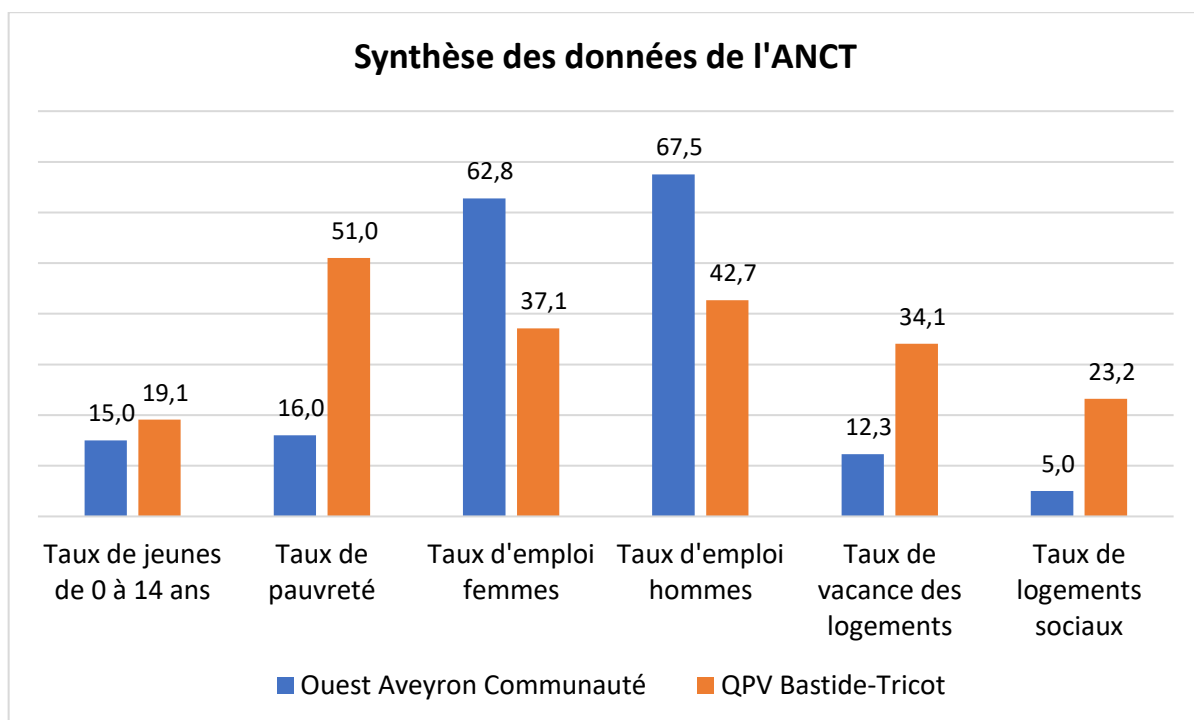
Si la Bastide est entrée en Politique de la ville à la faveur de la loi Lamy de 2014, le quartier du Tricot avait, lui, fait l'objet de dispositifs antérieurs de la Politique de la ville et de rénovation urbaine. Ce petit quartier assez typique de la politique de la ville dans sa partie logements sociaux (parc datant des années 1960-1970) a bénéficié au cours des dernières décennies :

- d'un classement en Développement social des quartiers (DSQ), dimensions sociale et urbaine.
- d'une opération Habitat et vie sociale (HVS), pour requalifier l'environnement (aires de jeux, parkings, plantations) et réhabiliter des immeubles dégradés.
- d'un classement en zone urbaine sensible (ZUS), pour réhabiliter les logements et traiter les espaces publics avec des financements de l'ANRU de 2005 à 2013. D'un important travail de terrain, à destination des locataires, mené par l'OPH de l'Aveyron. Grâce à ces nouveaux moyens, le climat social s'était bien apaisé au Tricot.

Le centre ancien, en revanche, n'avait encore jamais bénéficié de la Politique de la ville, et c'est précisément là que les difficultés sont prégnantes.

Ainsi, il n'y avait pas avant 2015, de forte culture de la Politique de la ville sur le territoire.

2. Données socio-démographiques



Source : Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), SIG Ville 2022

a. Démographie et revenus

La population du QPV est plutôt jeune, vivant seule et aux revenus faibles (de plus en plus, a fortiori chez les jeunes).



Source : ANCT, SIG Ville

Le QPV Bastide compte 1955 habitants en 2018 : 1508 en centre ancien (la Bastide) et 447 au Tricot. En 5 ans (entre 2012 et 2017), la bastide a perdu 10 % d'habitants.

16,6 % des habitants de Villefranche résident dans le QPV.

Le QPV compte 38,1 % de jeunes de – 25 ans (contre 24,3 % pour la commune). La part des jeunes parmi les habitants du QPV a légèrement progressé depuis 2018 (37,4 %), alors qu'elle a diminué (25,9 %) à l'échelle communale. Les 60 ans et + représentent 21,7 % des habitants du QPV, contre 39,5 % à l'échelle de la commune, taux en progression dans les 2 cas depuis 2018.

Ménages d'une personne dans le QPV : 56,8 % en 2022 (contre 52,8 % en 2018) : Commune : 44,3 % en 2022 et 41 % en 2018.

La part des ménages imposés a diminué entre 2018 et 2022, passant de 22,6 % à **17,6 %**. Elle est bien inférieure à la moyenne communale (41,3 %) qui a diminué aussi (50,4 % en 2018).

Le taux de bas revenus dans le QPV a progressé à 68 % en 2022 (contre 65 % en 2018), ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne de la commune (27 %) où le taux de bas revenus a augmenté également.

Le taux de pauvreté* dans le QPV a également progressé et concerne un ménage fiscal sur 2 (50,1 %, contre 48,2 % en 2018) contre 18,6 % pour la moyenne communale où le taux de pauvreté a augmenté également.

Sur l'ensemble de la commune, le taux de pauvreté est particulièrement élevé pour la frange la plus jeune de la population (moins de 30 ans ; 30-39 ans)

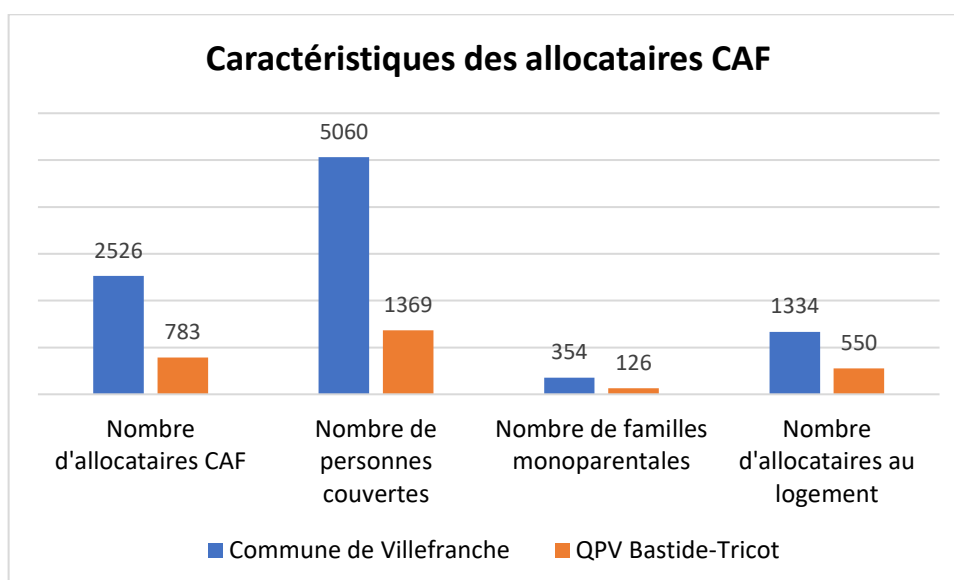
* Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Zoom sur les habitants de la Bastide (partie centre ancien du QPV)

- la population jeune est sur-représentée (24 % des habitants ont – 20 ans, contre 19 % à l'échelle communale) mais en forte baisse (- 13 % entre 2012 et 2017).
- Les + 60 ans sont moins nombreux qu'à l'échelle communale mais leur part augmente.
- 62 % des ménages sont composés d'une personne seule.
- La part des familles monoparentales y est très élevée : 13,8 % (contre 8,4 % à l'échelle communale, part cependant en hausse : + 12 % entre 2008 et 2018).
- Le revenu médian est de 12 870 € en 2017.

Source : Urbanis, étude pré-opérationnelle OPAH RU – INSEE et FILOSOFI 2017

b. Les bénéficiaires des minima sociaux



Source : CAF / INSEE

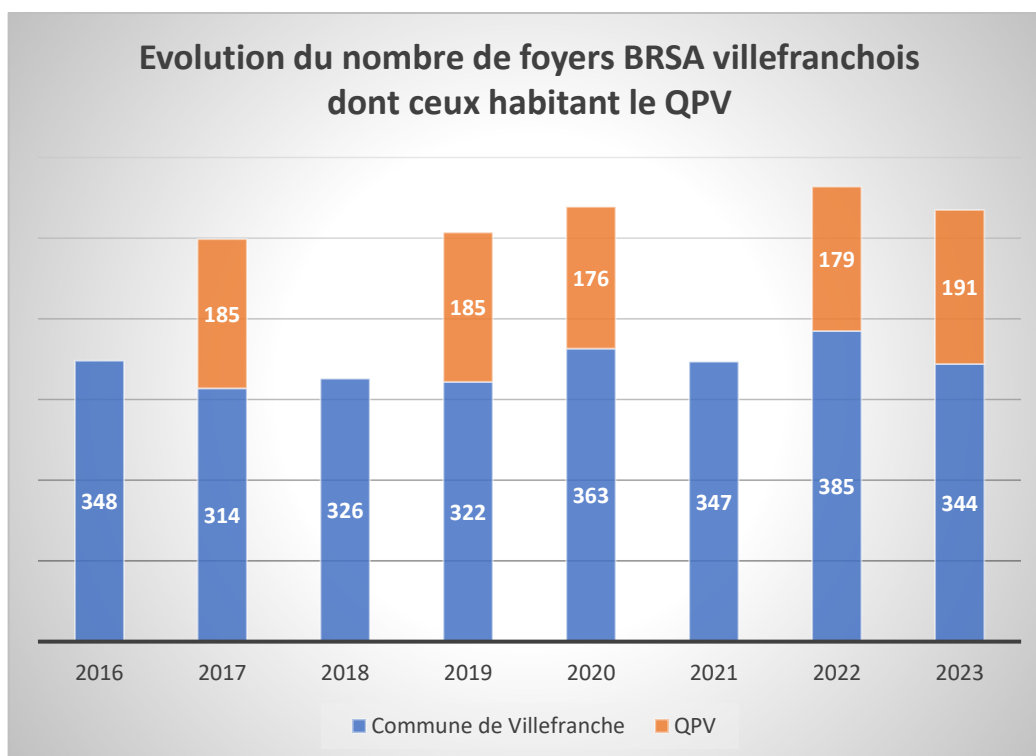
- ✓ 43 % des habitants de Villefranche sont couverts par au moins une prestation CAF (allocataires, conjoints, enfants)
- ✓ **70 % des habitants du QPV sont couverts par au moins une prestation CAF (allocataires, conjoints, enfants)**
- ✓ **70 % des allocataires CAF du QPV bénéficient d'une aide au logement.**

Les Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) : le nouveau QPV, intégrant le secteur Lapeyrade, a pu être intégré aux statistiques, par le CD12

2023	Bastide	Tricot	Lapeyrade	Villefranche	Aveyron
Nombre de foyers BRSA <i>Total QPV : 209</i>	162	35	12	370	4125
Nombre de personnes couvertes <i>Total QPV : 401, dont 153 enfants</i>	298	75	28		
Taux de BRSA par rapport à la population active des 15-64 ans				5,57 %	2,51 %
Nombre de familles mono-parentales parmi les foyers BRSA	46	15	5		
Taux de familles monoparentales parmi les foyers BRSA	28 %	43 %	42 %		
2022	Bastide	Tricot		Villefranche	Aveyron
Taux de BRSA par rapport à la population active des 15-64 ans	10,47 %	7,38 %		5,18 %	2,62 %

Source CD12

En 2023, plus de la moitié des bénéficiaires du RSA (BRSA) de la commune sont concentrés dans le QPV (58,72 %) : 45,93 % en Bastide, 9,59 % au Tricot et 3,19 % dans le secteur Lapeyrade.



Source : CD12. NB : pas de chiffres QPV en 2016, 2018 et 2021.

c. Zoom sur les jeunes villefranchois

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est plus élevé sur VDR qu'au niveau de OAC et de l'Aveyron mais nettement plus faible qu'au niveau national.

Le taux d'activité des 15-24 ans est légèrement supérieur à VDR par rapport à OAC et Aveyron, mais le taux d'emploi est moindre.

Quelles que soient les tranches d'âge, le taux de chômage reste élevé après une très forte hausse entre 2008 et 2013. Il est très élevé pour la commune, de l'ordre de 29 % des 15-24 ans.

Le niveau de diplôme est globalement plus bas dans la population générale de VDR par rapport aux autres échelles territoriales.

Enquête auprès des jeunes de 15 à 25 ans

Enquête menée par le service Jeunesse de la commune, avant l'ouverture de la Maison des jeunes citoyens, prévue au dernier trimestre 2023.

167 réponses dont 67,7 % habitants Villefranche, 65,3 % de filles, 42,5 % de lycéens, 39 % de collégiens et 9 % d'étudiants.

80 % des sondés pratiquent une activité sportive ; 20 % une activité culturelle.

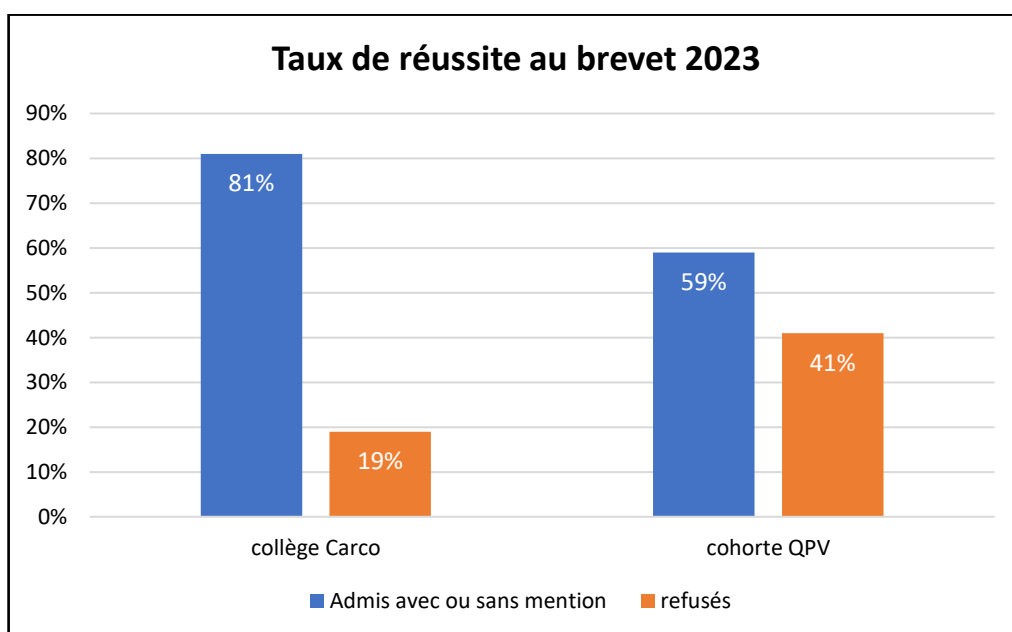
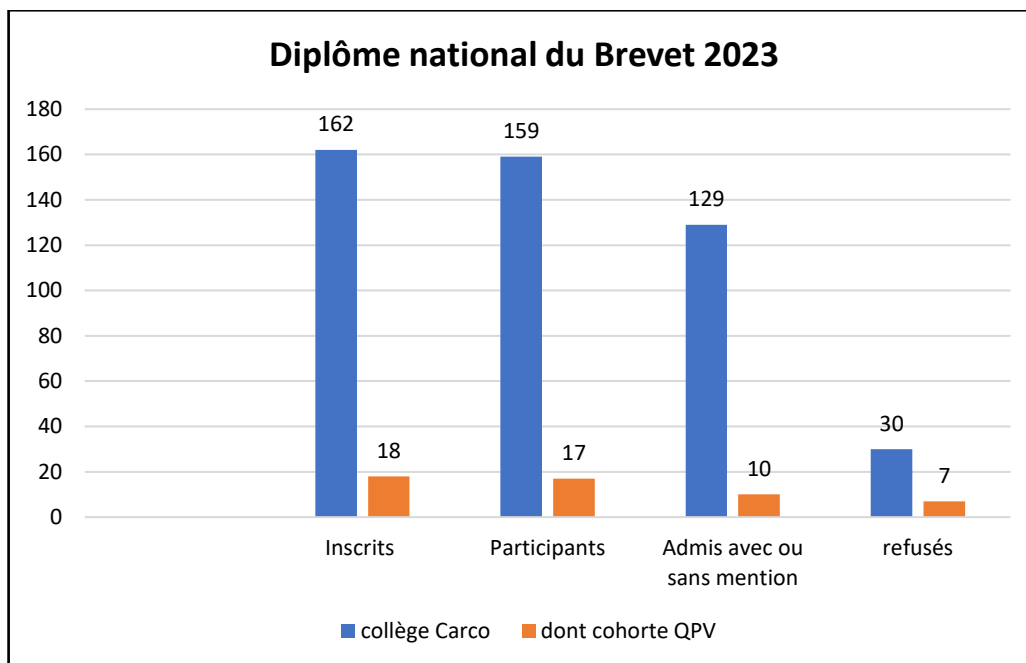
Plus de 80 % d'entre eux se sentent bien ou plutôt bien dans leur ville et leur espace de vie.

Ce qui leur manque le plus ? Des activités (à pratiquer essentiellement pendant les vacances scolaires), des événements culturels (concerts ...) et des espaces pour les jeunes. Ce dernier besoin sera notamment satisfait avec l'ouverture de la Maison des jeunes citoyens.

L'Éducation des jeunes du QPV

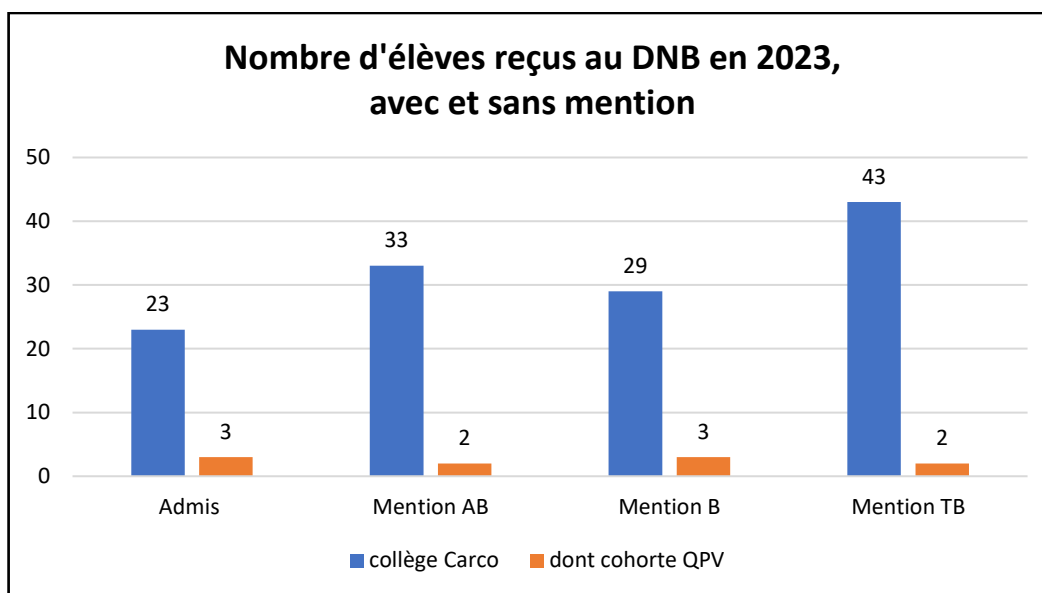
- ✓ Le taux de retard en 6^{ème} est de 31 % (stagnation par rapport à 2017).
- ✓ La part des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi dans le QPV est de 34 %

Les chiffres et taux ci-dessous sont ceux du collège Francis Carco, seul collège public de Villefranche, implanté en QPV (au Tricot).



Ce graphique montre un faible taux de réussite des élèves de 3^{ème} du collège public de Villefranche au DNB en 2023, comparé au taux national (89,1 %). Ce taux a d'ailleurs diminué : selon les données du ministère* pour 2019-2022, le taux de réussite au Brevet était de 93 % pour tous les élèves de 3^{ème} du collège Carco.

Le taux de réussite des élèves résidant en QPV y est, quant à lui, très faible à 59 %.



**sources : collège F. CARCO, Lycée R. SAVIGNAC et Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).*

Parmi les 18 élèves de 3^{ème} résidant en QPV (cohorte QPV) et inscrits au Diplôme national du Brevet, 5 ont poursuivi leurs études au lycée public Raymond Savignac jusqu'en en Terminale, soit un taux de 28 % des collégiens de 3^{ème} que l'on retrouve au lycée, en classe de Terminale.

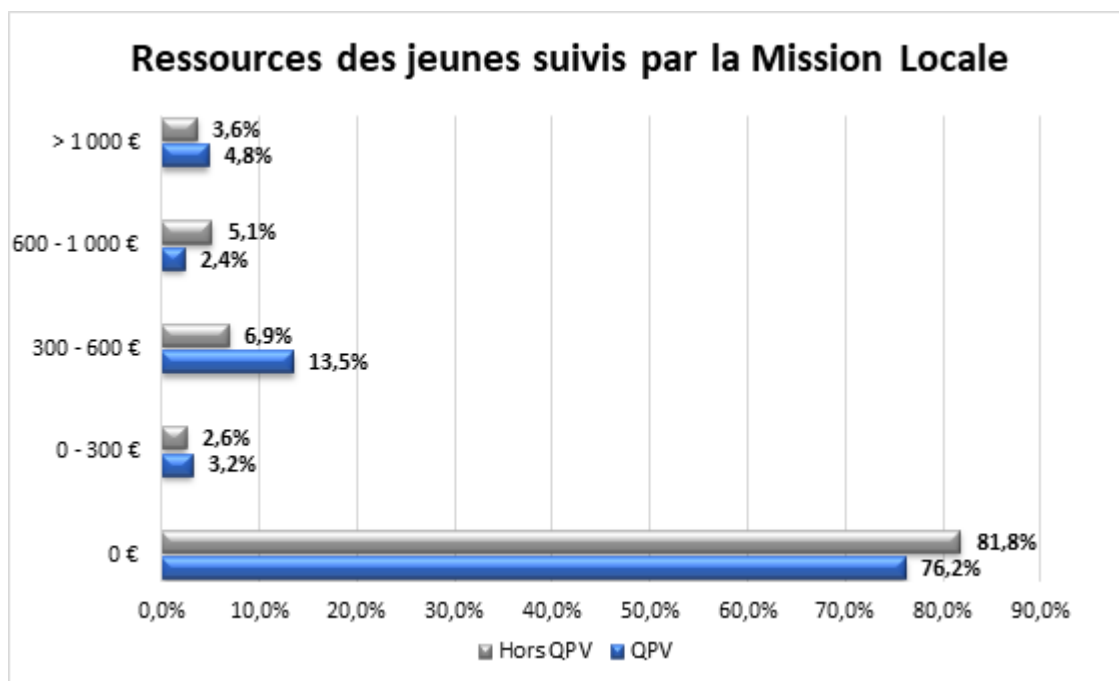
En effet, en 2023 au lycée public Raymond Savignac, également implanté en QPV, 3 élèves résidant en QPV étaient inscrits en classe de Terminale Générale et Technologique (sur les 50 élèves résidant à Villefranche) et 2 en classe de Terminale Professionnelle (sur les 11 résidant à Villefranche).

Ce taux de 28 % de collégiens résidant en QPV que l'on retrouve en Terminale au lycée (LGT et LP) est à comparer à l'ensemble des collégiens de 3^{ème} (162) que l'on retrouve au lycée (206) soit un taux de 79 %. Les collégiens issus du QPV sont donc très peu nombreux à poursuivre leurs études au lycée. Ils sont majoritairement orientés vers des formations courtes en deux ans, de type CAP, dans un lycée en formation initiale ou en alternance (lycée ou centre de formation), ce qui les amène directement vers l'emploi. Ou encore vers l'Attestation de réussite intermédiaire (ARI, ex-BEP) en fin de 1^{ère} année de Bac Pro. Parmi ces élèves (CAP et ARI), ceux qui réussissent le mieux pourront intégrer un Bac Pro. D'autres collégiens décrochent ; hypothèse qui semble confirmée par les données fournies plus loin par la Mission Locale, structure ayant vocation à travailler, entre autres, leur projet d'orientation.

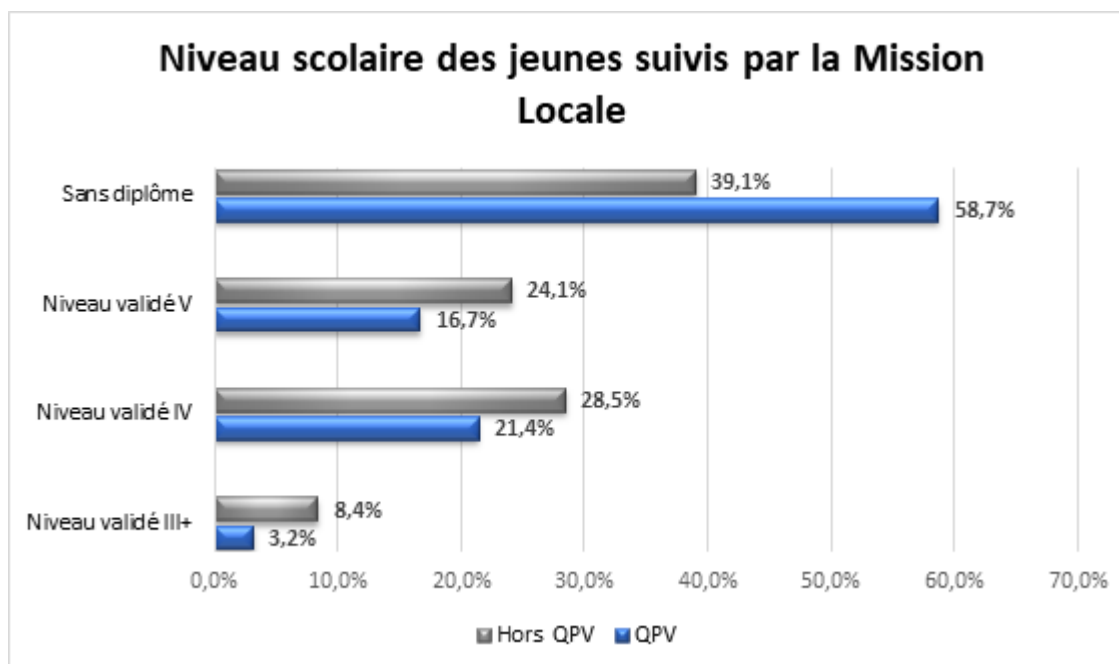
Les Jeunes Villefranchois suivis par la Mission locale

Parmi les 428 jeunes (16-25 ans) habitant sur le secteur de Ouest Aveyron Communauté suivis par la Mission locale à Villefranche-de-Rouergue en 2022, 133 vivaient dans le QPV (soit près d'1/3, à 31.1% des jeunes accompagnés).

A noter que les hommes sont majoritairement représentés : 60.3% contre 39.7% de jeunes femmes (contre 48.2 % de femmes et 51.8 % d'hommes pour les résidant hors QPV).

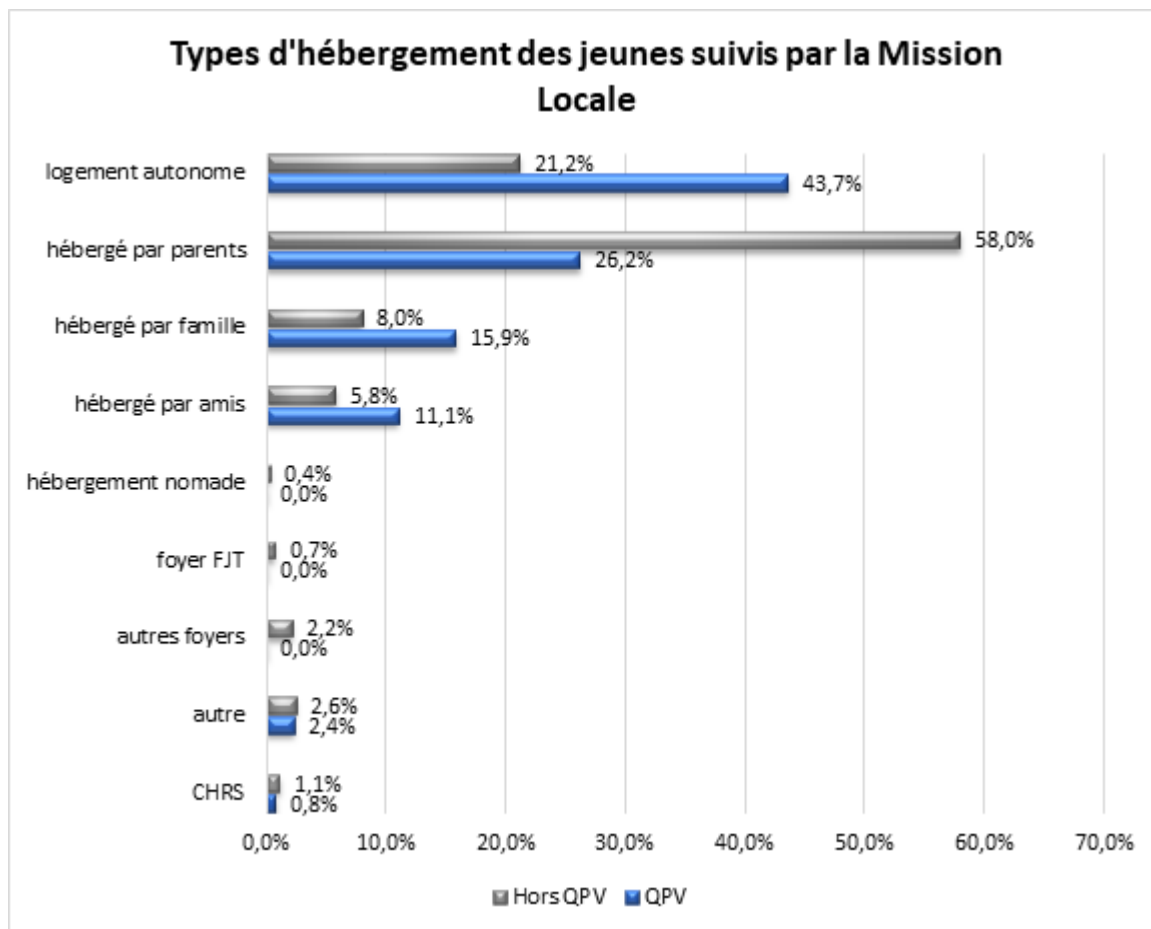


La majorité des jeunes habitants de QPV sont suivis dans le cadre du dispositif CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes) et bénéficient à ce titre d'une allocation concourant à l'insertion, allocation d'un montant mensuel maximal de 528 €.



Moins le diplôme est élevé, plus la durée d'accompagnement par la Mission locale est élevée (entre 3 et 4 ans pour les jeunes de niveau V et Infra, c'est-à-dire dotés au mieux d'un CAP ou ARI, ex-BEP).

Les jeunes de niveau VI (sans aucun diplôme ni niveau scolaire validé) ont majoritairement entre 16 et 21 ans (soit 54%), une forte proportion d'entre eux vivant dans les quartiers prioritaires (près de 50%) et n'ont pas de ressources en dehors de celles versées par la Mission Locale (82 %).



En croisant toutes les données, l'on constate que les jeunes du QPV suivis par la Mission locale sont plus autonomes au niveau du logement et disposent de ressources plus conséquentes que les autres jeunes suivis par la Mission locale résidant hors QPV (ressources essentiellement liées au dispositif d'accompagnement de la Mission Locale).

On note cependant que les jeunes du QPV ont des niveaux de qualification bien inférieurs aux jeunes hors QPV, quasi 59% d'entre eux ne disposant pas de certification validée.

Une majorité des jeunes le moins diplômé (niveau V et Infra) ont entre 16 et 21 ans (53% des jeunes en suivis ML), les jeunes habitants en QPV quant à eux sont représentés sur toutes les tranches d'âge à égale répartition.

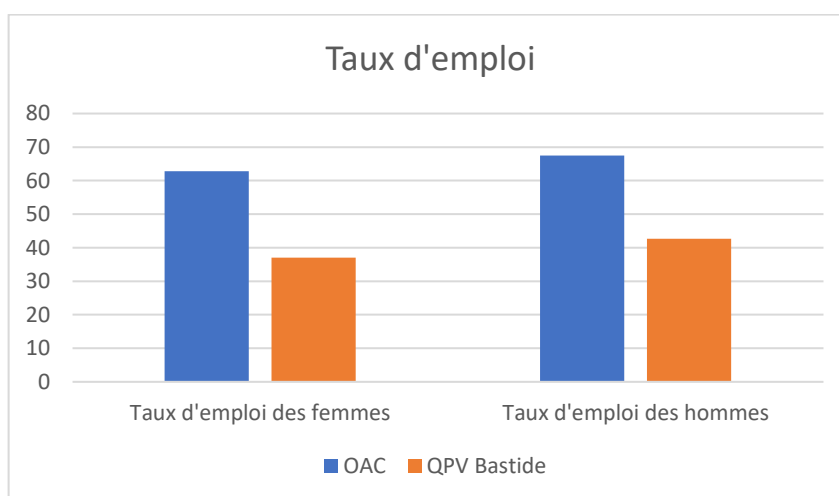
Les moins diplômés sont aussi ceux (et surtout celles : 56 % des femmes disposent d'un accompagnement de 2 ans et plus, contre 44 % des hommes) qui ont les durées d'accompagnement les plus longues, 3 ans à 4 ans et plus.

Les durées d'accompagnement sont fortement corrélées au niveau de diplôme : la situation la plus fréquente étant celle de jeunes disposant d'un diplôme de niveau V et infra accompagnés entre 3 ans et 4 ans voir plus.

Par ailleurs, les durées d'accompagnement les plus longues sont généralement associées à des situations en logement autonome ou à un très faible niveau de qualification.

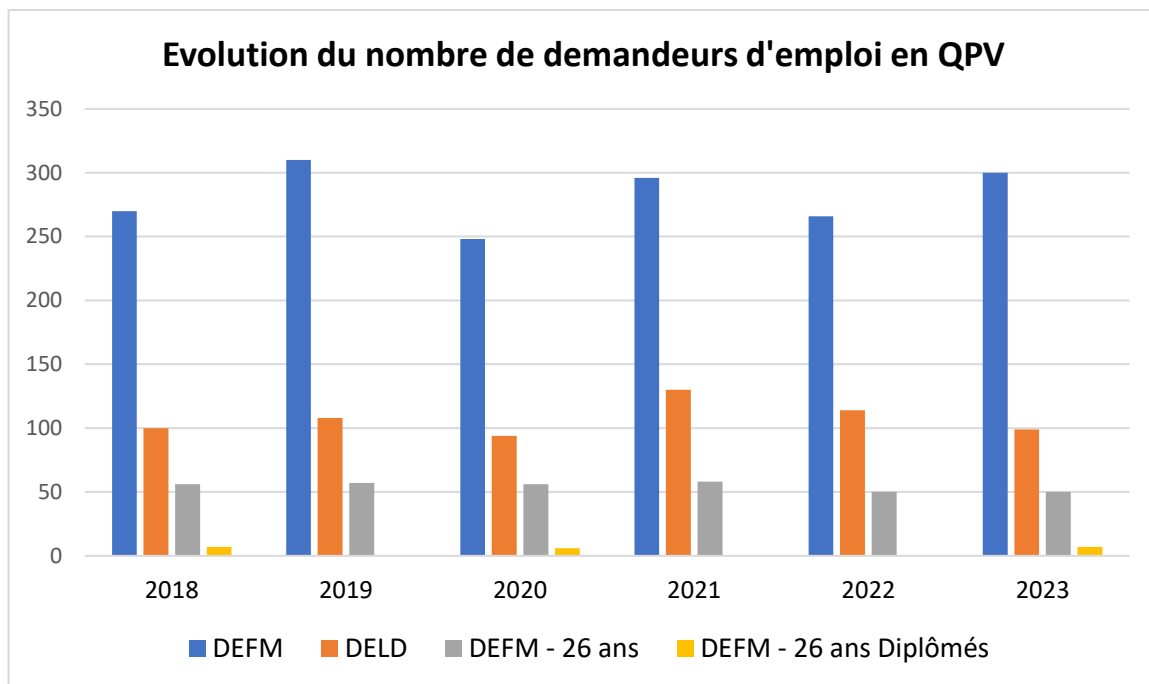
Source des données 2022 et de l'analyse : Mission Locale (2023)

d. Les données de l'emploi et de la demande d'emploi



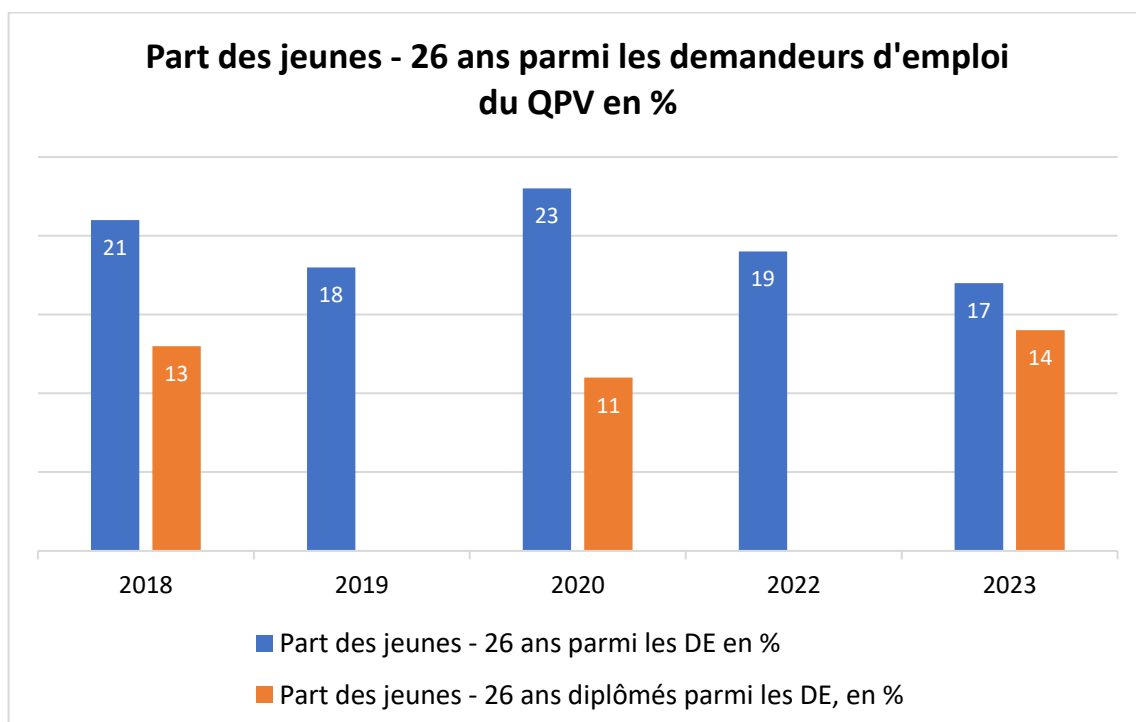
Source : Atlas des QPV ANCT Janvier 2022

Le **taux d'emploi des 15-64 ans du QPV** a notablement diminué entre 2018 (50,6 %) et 2021 (39,9 %) alors qu'il est resté stable à l'échelle communale, et la part des emplois précaires/à durée limitée a, elle, beaucoup progressé dans le QPV entre 2018 (20 %) et 2021 (30 %) à l'inverse de la tendance communale (légère diminution à 14,6 % en 2021).



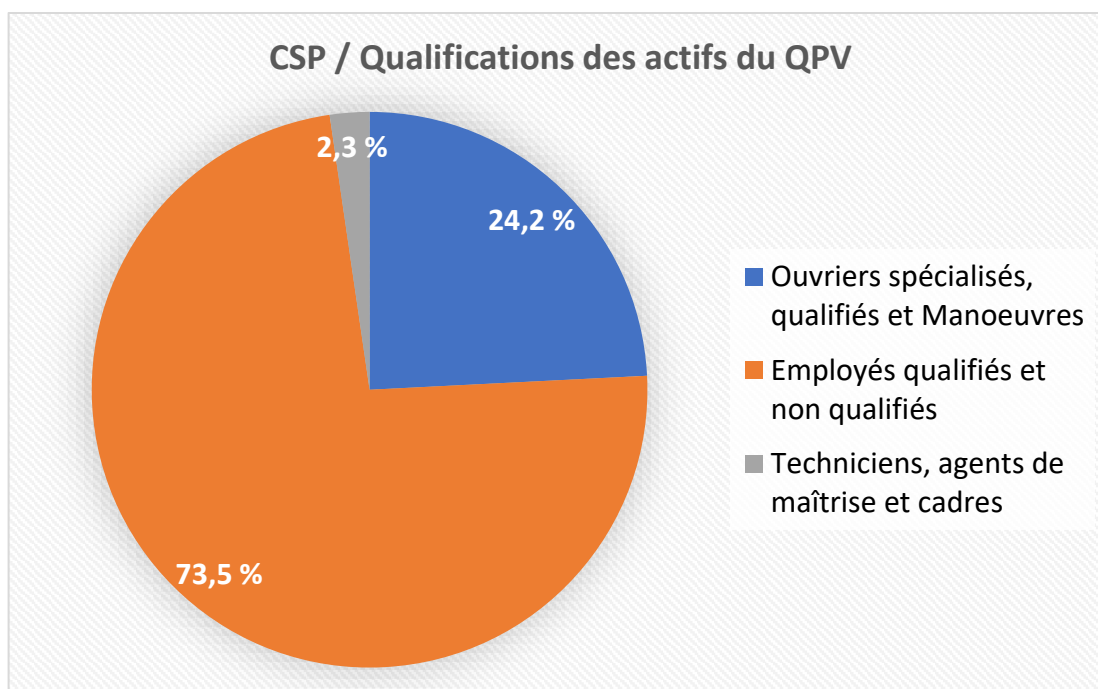
Source : Données Pôle Emploi VDR / DDETSPP 12

DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois
 DELD : Demandeurs d'emploi de longue durée (+ 1 an)



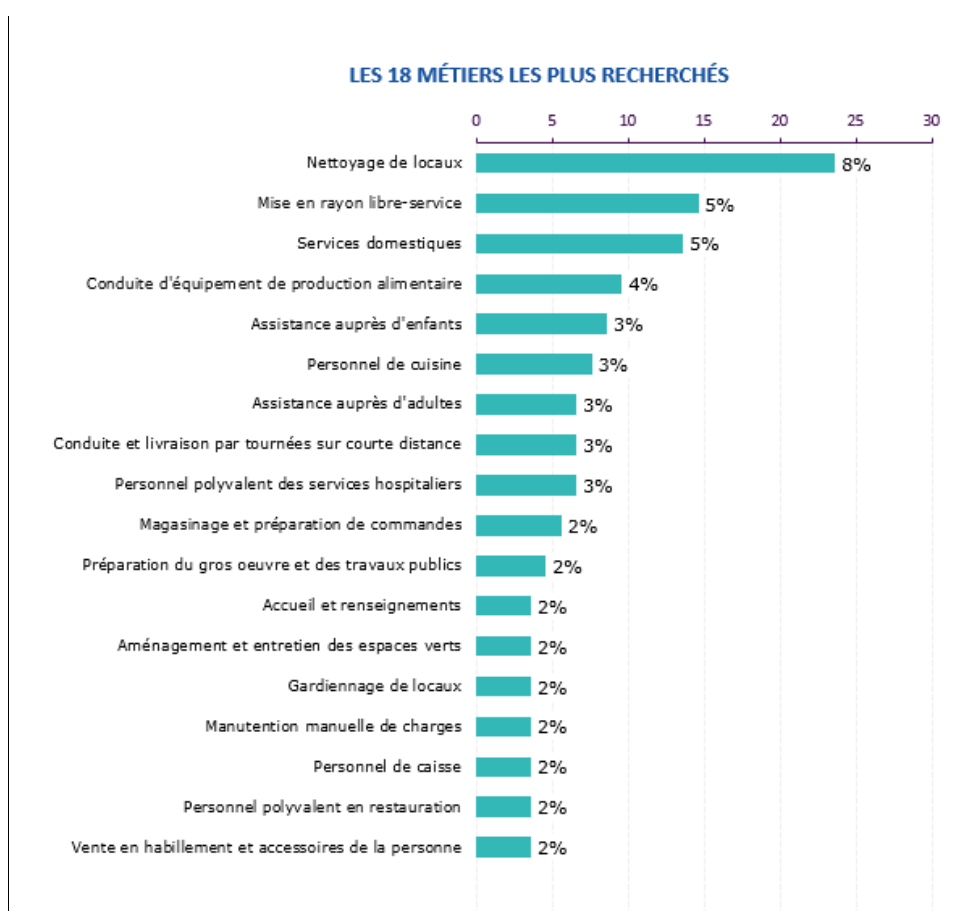
En termes de CSP ou de qualifications, le QPV accueille une large majorité d'employés.

Par comparaison, l'EPCI accueille une majorité de retraités (38 %), devant les employés (14 %), les ouvriers (12 %), alors que les cadres ne représentent que 5 %.



Sources : Insee, DDETSPP-Pôle Emploi arrondissement de Villefranche, Diagnostic de l'Analyse des besoins sociaux (CCAS de Villefranche, septembre 2022), Diagnostic de la Convention territoriale globale de Ouest Aveyron Communauté (mars 2022).

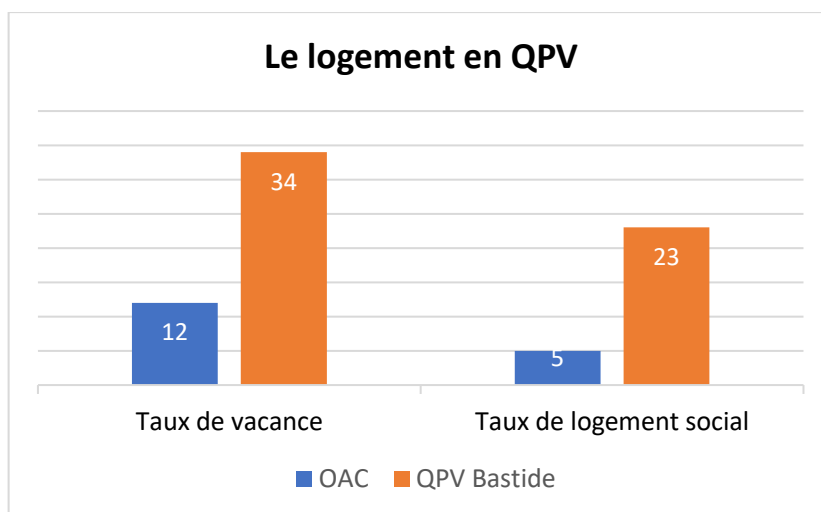
Les 18 métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi du QPV en 2023



Source : Insee

e. L'habitat-logement dans le QPV

- ✓ 83,7 % de locataires pour 15,9 % de propriétaires occupants
- ✓ 35,7 % de logements vacants en QPV (contre 17,8 % en moyenne communale)
- ✓ 23,2 % de logements sociaux dans le QPV
- ✓ 70 % des logements sociaux sont des T3 et T4



Source : Atlas des QPV ANCT janvier 2022

➤ Logement privé

En bastide, bon nombre de logements locatifs étant petits et peu qualitatifs, avec un loyer très bas, parfois couvert par l'allocation logement, on y trouve par conséquent une part importante de personnes précaires. A titre d'exemple, 38 % des ménages éligibles aux aides de l'ANAH (locataires du parc privé et public notamment) vivent sous le seuil de pauvreté*. Cette occupation très sociale engendre un *turn over* important (+ 1/4 des ménages locataires y restent moins de 2 ans) qui peut expliquer en partie un taux de vacance très élevé, de l'ordre de + 40 % aujourd'hui **en bastide** (centre ancien). On trouve également en bastide des propriétaires très modestes.

Une forte majorité des bénéficiaires d'une allocation logement CAF en QPV logent dans le parc privé ; le taux de logement social est de 6 % en bastide (5 % à l'échelle intercommunale).

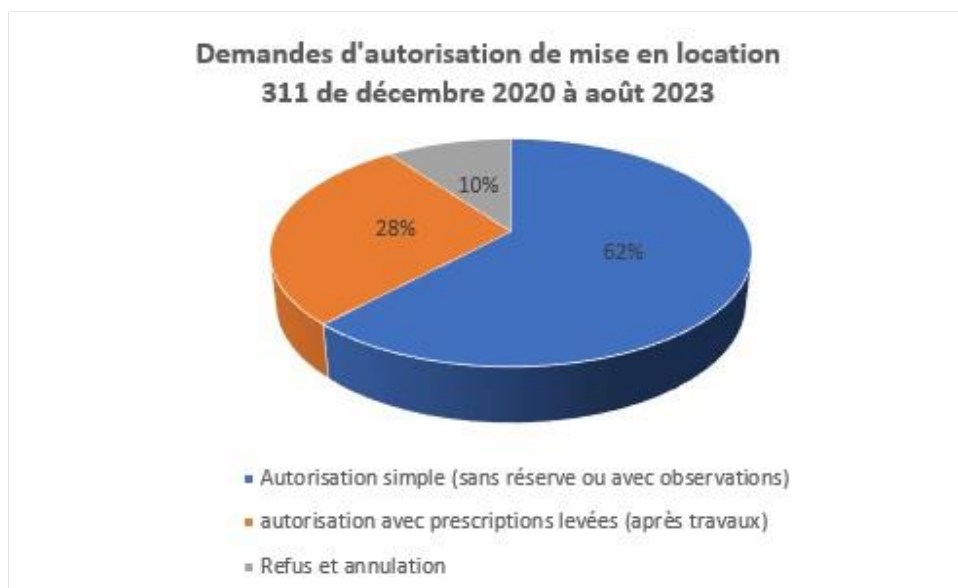
* Source données Bastide : Urbanis, étude pré-opérationnelle OPAH RU – INSEE et FILOSOFI 2017

Dispositifs existants ou à venir pour la Reconquête de l'habitat privé en bastide : PIG départemental, OPAH RU communale (à lancer fin 2023 pour 5 ans), création de logements étudiants etc. Ces programmes pluriannuels visent à favoriser les travaux de réhabilitation (notamment pour les économies d'énergie) dans l'habitat privé et de renouvellement urbain et à améliorer la mixité sociale en QPV.

En décembre 2020, la commune en mis en place **le permis de louer** (autorisation préalable de mise en location), **obligatoire en Bastide**, prévoyant une visite du logement obligatoire à chaque changement de locataire, dans le centre ancien. Elle est valable 3 ans. Chaque propriétaire bailleur de la bastide doit faire la démarche auprès de la mairie. Cette mesure de droit commun vise à résorber l’habitat indécents, insalubre et indigne, à lutter contre le mal logement et les marchands de sommeil, ainsi qu’à protéger les locataires au niveau santé et sécurité.

Une convention a en outre été signée entre la Mairie et la CAF de l’Aveyron, dès 2021, afin d’organiser le partage d’informations et de repérer les logements soumis au dispositif du permis de louer et pour lesquels les bailleurs n’ont pas procédé à une demande préalable. Objectifs :

- Inciter les propriétaires bailleurs à faire leur demande de permis de louer (sachant que les contrevenants encourent des amendes jusqu’à 5000 € et 15 000 € en cas de récidive dans les 3 ans).
- Lancer une procédure, le cas échéant, auprès des propriétaires bailleurs qui ne font pas la demande et qui mettent en location des logements non décents.



Source : service municipal de l’Habitat

Selon la municipalité, il y a rarement de gros problèmes structurels ou sanitaires sur les logements en location. De manière générale, les travaux demandés ne sont pas des travaux d’envergure, donc ils sont réalisés assez facilement à peu de frais. Il peut même y avoir des logements rénovés mais présentant des risques pour la sécurité, c’est pourquoi il est primordial de faire un contrôle systématique des logements.

Les anomalies récurrentes concernent l’électricité, la ventilation, la sécurité des escaliers ou garde-corps.

➤ Logement social

Parmi les 424 logements du parc social d'Aveyron Habitat, **241 sont en QPV** (210 au Tricot et 31 en bastide). Le bailleur social recense 497 occupants sur le QPV, dont 453 sur la cité du Tricot. Une pré-commission communale et une commission intercommunale partenariales (Caf, mairie, OAC, Aveyron Habitat, représentants des locataire CLCV) examinent mensuellement les demandes de logement social, veillant à la mixité sociale dans le QPV. Cela permet également de gérer le contingent de l'Etat en direction des publics prioritaires à loger, notamment les jeunes (outil SYPLO).

Paupérisation des nouveaux entrants du parc social

Aveyron Habitat constate que le climat social au Tricot s'est apaisé depuis une dizaine d'années, mais que ses nouveaux locataires se sont paupérisés. La demande de logement dans son parc social est forte, et par conséquent le taux de vacance faible, tant au Tricot qu'en centre-ville, offrant ainsi un potentiel de développement pour de nouveaux logement sociaux

En 2022, près de 90 % des nouveaux locataires d'Aveyron Habitat (ex-OPH) avaient des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources :

= 21 878 € par an pour une personne seule

= 35 135 € par an pour 3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge

Source : Aveyron Habitat

II/ La concertation citoyenne

1. La concertation citoyenne de l'été 2023, préalable à l'élaboration du contrat de ville

a. Le questionnaire (diffusion et présentation)



Questionnaire intitulé : *Comment bien vivre dans mon quartier (Bastide-Tricot) ?*

Diffusé du 11 juillet au 31 août 2023,

- auprès des Institutions, associations, bailleurs sociaux du territoire,
- des réseaux (Associations caritatives, Parentalité...)
- à l'occasion d'actions estivales du contrat de ville : la Caravane du sport, les Chantiers Jeunes, la Ville aux enfants, la Guinguette musicale des ATF, le festival en bastide...

➔ **164 réponses au questionnaire recueillies, soit + 8 % de la population du QPV**



Comment bien vivre dans mon quartier (Bastide-Tricot) ?

Dans le cadre du nouveau Contrat de ville 2024-2030, nous avons besoin de votre avis. Ce questionnaire rapide vous permet d'exprimer vos attentes et vos besoins. Il est exclusivement destiné aux habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), c'est-à-dire dans la Bastide et le quartier du Tricot. Pas d'inquiétude, cela ne vous prendra que 2 ou 3 minutes ! En comptant sur votre mobilisation et en vous souhaitant un bel été.

Identifiez-vous :

Lieu de résidence	Tranches d'âges				
	Homme	Femme	0-14 ans	15-25 ans	26-64 ans
Bastide					
Tricot (4 immeubles Aveyron Habitat)					

Question 1/ Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?

- Bien
- Plutôt bien
- Plutôt mal
- Mal

Question 2/ Dans quels domaines avez-vous constaté le plus d'améliorations ces dernières années?

3 réponses demandées

- Sécurité
- Lutte contre les discriminations, contre les inégalités hommes femmes

- Habitat – logement
- Cadre de vie, propreté, végétalisation
- Animations (culturelles, sportives, sociales...)
- Accès aux services au public (accompagnement à la scolarité, aide à l'accès aux services numériques administratifs, accès aux loisirs, à l'offre documentaire, aux services culturels ...)
- Offre commerciale
- Transports – Mobilités
- Formation
- Création d'activité, d'entreprise
- Prévention santé, alimentation
- Initiation à l'informatique et au numérique

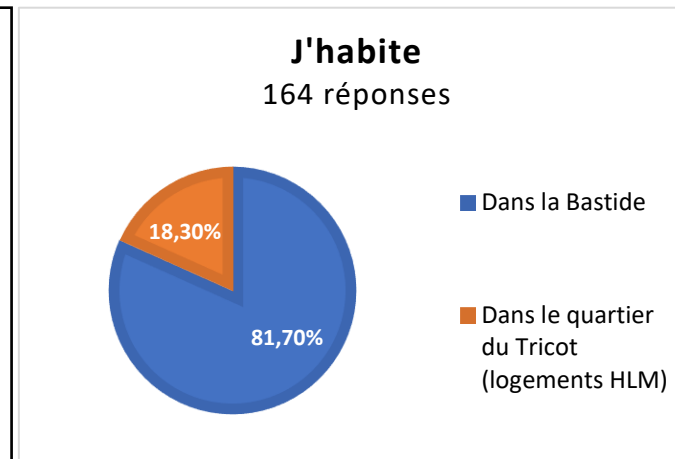
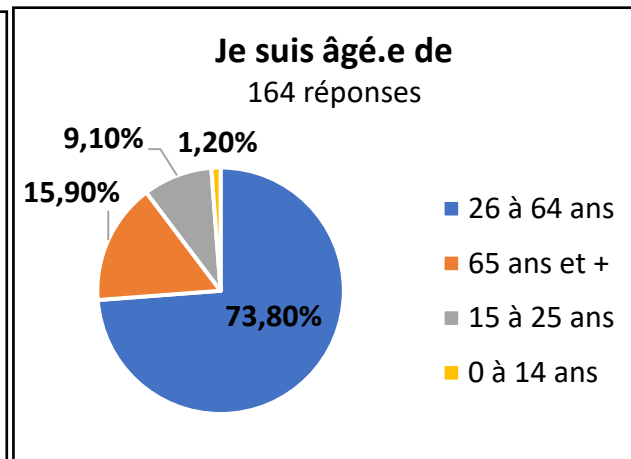
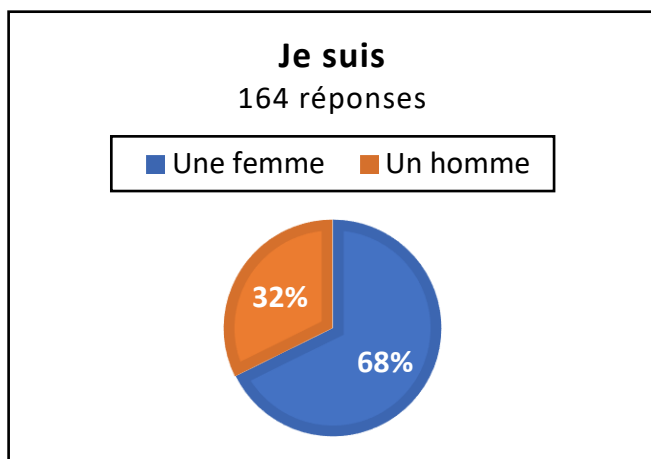
Question 3/ Que souhaitez-vous voir changer, améliorer ?

3 réponses demandées

- Sécurité
- Lutte contre les discriminations, contre les inégalités hommes femmes
- Habitat – Logement
- Cadre de vie, propreté, végétalisation
- Animations (culturelles, sportives, sociales...)
- Accès aux services au public (accompagnement à la scolarité, accès au numérique, accès aux loisirs, à l'offre culturelle et documentaire...)
- Offre commerciale
- Transports - Mobilités
- Formation
- Création d'activité, d'entreprise
- Prévention santé, alimentation
- Respect de l'environnement (économies d'énergie, d'eau, végétalisation)

Question 4/ Précisez vos attentes, par rapport à ce que vous souhaitez voir améliorer en priorité (question précédente)

b. Les résultats (présentation et analyse)



Les structures sociales accompagnent une majorité de femmes et les femmes sans emploi sont majoritaires par rapport aux hommes, ce qui explique qu'elles aient eu accès au questionnaire plus facilement.

Les familles monoparentales -constituées en grande majorité de femmes- sont également surreprésentées en Bastide (16 % des allocataires Caf ou 31 % des BRSA).

Sans doute sont-elles aussi, de manière générale, plus préoccupées par ces questions sociales, familiales, de santé etc ?

La tranche d'âge des personnes ayant répondu n'est pas vraiment représentative car les jeunes sont surreprésentés dans le QPV en comparaison de la commune* et de l'intercommunalité. Mais ils s'expriment moins spontanément, de façon générale. Ils ont été sollicités à l'occasion d'événements estivaux, notamment dans le cadre du contrat de ville (Chantiers jeunes, la Caravane du sport, la Ville aux enfants...).

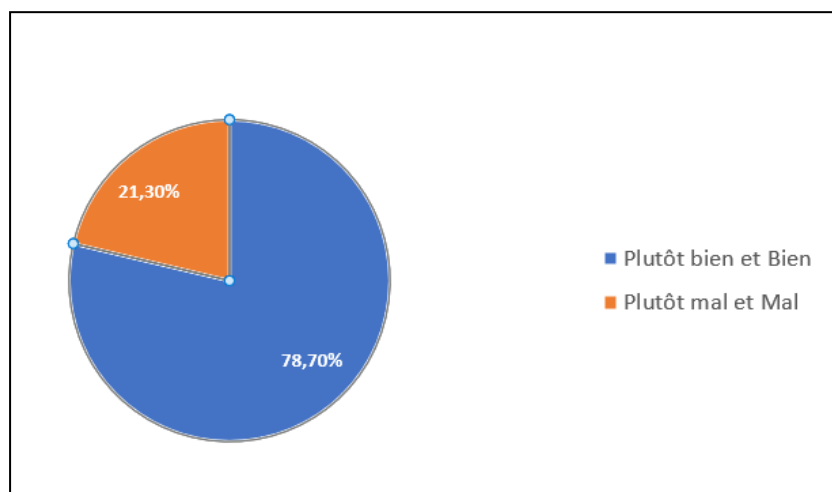
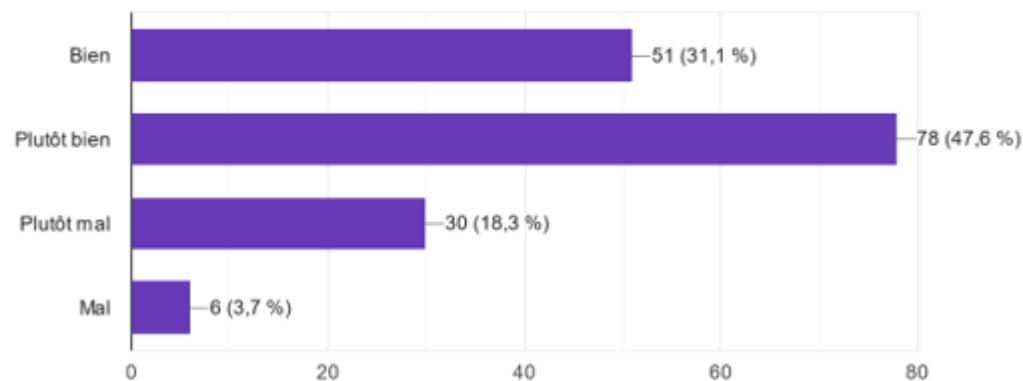
* Le QPV compte 38,1 % de jeunes de – 25 ans, contre 24,3 % pour la commune.

Les structures sociales et la Cyberbase étant implantées dans la Bastide, le questionnaire a été plus facilement accessible à ces habitants.

Aveyron Habitat, qui a pu diffuser le questionnaire pendant l'été au Tricot, invoque aussi la difficulté pour eux de mobiliser et le barrage linguistique de certain.e.s habitant.e.s.

1/ Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?

164 réponses

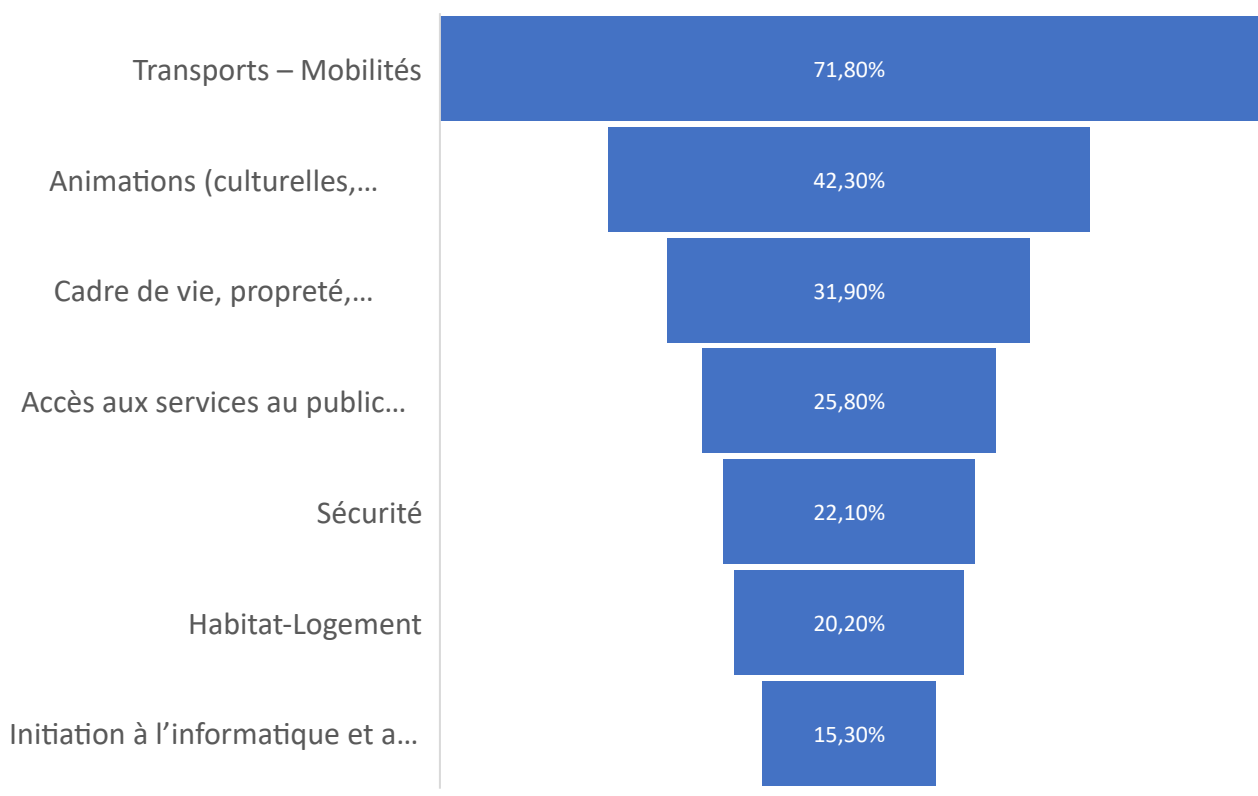


Le résultat global ci-contre est encore plus parlant :

Les habitant.e.s ont, très majoritairement, une appréciation positive de leur quartier.

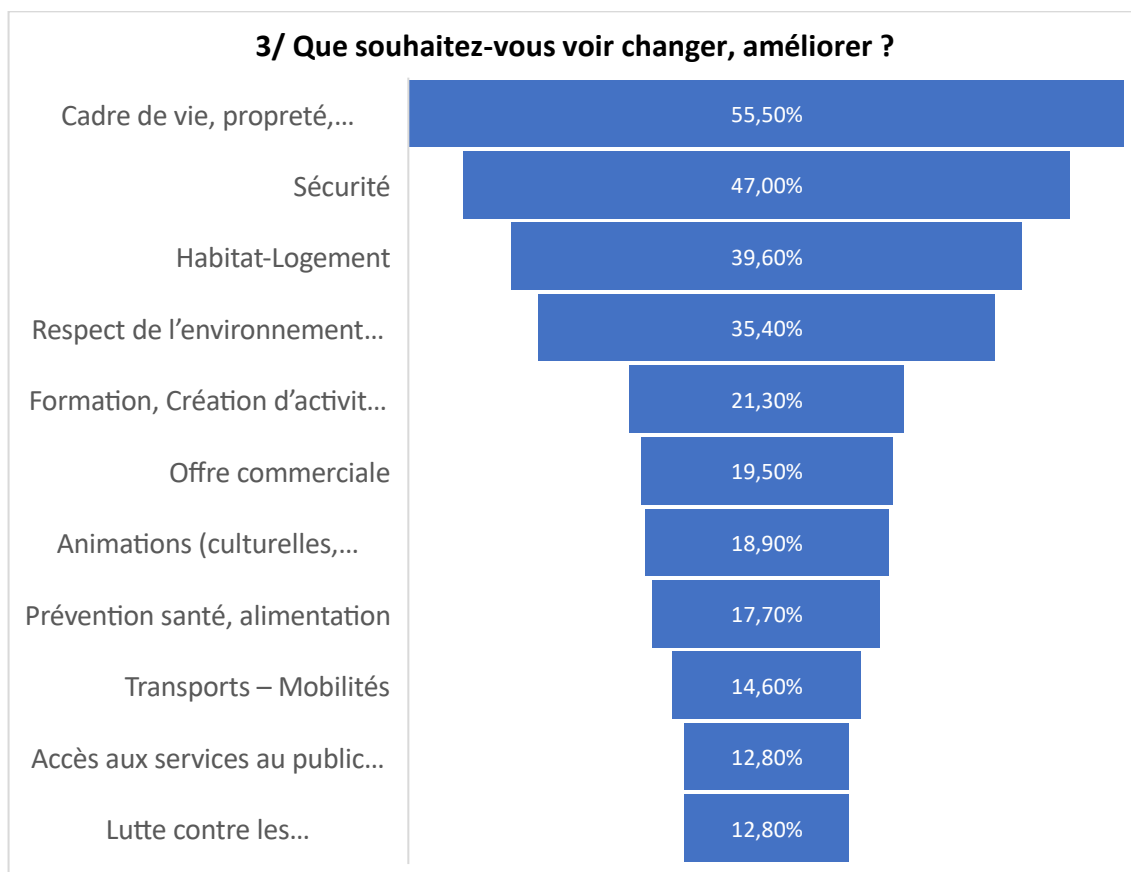
La lecture des réponses aux questions 2 et 3, ci-après, permet de différencier à peu près, et selon les thématiques, le sentiment général en Bastide et au Tricot (notamment au niveau qualité de l'habitat, des animations et de l'accès aux services, inégalement répartis de fait dans les 2 quartiers)

2/ Dans quels domaines avez-vous constaté le plus d'améliorations ces dernières années ?



- Le score de la thématique Transport-Mobilité s'explique par la mise en circulation en juillet 2022 du **Bastibus**. Il dessert le Tricot et la Bastide, avec la ligne n° 1 qui est la plus fréquentée car relie de nombreux lieux centraux et d'équipements-services
- Le **volet animations** a été fortement développé ces dernières années, notamment dans le cadre des actions portées par le contrat de ville et du 1^{er} Appel à projets lancé pour 2022. Cela a permis aux habitants du Tricot qui n'ont pas accès directement à toutes les animations de la ville (organisées en Bastide) d'en avoir connaissance et d'y avoir accès plus facilement.
- Les bons scores en matière de **sécurité, cadre de vie, habitat-logement**, découlent des efforts réalisés par la ville dans ces domaines : renforcement des effectifs de la Police Municipale et de l'amplitude des horaires d'ouverture, amélioration de la coordination avec la Gendarmerie, développement des partenariats dans le cadre de la relance du CLSPD, programmes de revitalisation de la bastide (Action Cœur de ville et Bourg centre Occitanie) qui redonnent confiance aux « investisseurs », aux acteurs socio-professionnels.
Et **Rénovation des immeubles du Tricot** (changement des toutes les fenêtres en 2021 notamment), sont autant d'exemples qui permettent de ce ressenti positif de la part des habitants.

- **L'accès aux services publics et tous les accompagnements sociaux, au numérique, administratifs, etc.** qui en relèvent est aussi mieux apprécié du fait des actions menées au plus proche des habitants dans le cadre du Contrat de ville. La participation aux actions proposées dans le cadre de l'AAP 2022 est bonne, ce qui indique une meilleure adhésion des habitants, et de ce fait une meilleure appréciation.



- Certaines thématiques dans lesquelles les améliorations ont été majoritairement constatées -Cadre de vie, propreté, végétalisation, Sécurité, Habitat-Logement- sont aussi celles sur lesquelles les habitants ont le plus d'attentes pour l'avenir.
- Les habitants souhaitent que soit encore amélioré leur environnement urbain, dans un souci de respect de l'environnement.
- Ils attendent que soient plus développées les actions visant à donner « vie » au quartier (animations), et à leur donner accès aux services en général : accompagnement à la création d'entreprise, à l'alimentation de qualité, à la formation, aux commerces, etc.

Principales améliorations souhaitées par les habitants du QPV

Propreté	Cadre de vie/Habitat	Sécurité/lutte contre les nuisances	Aides, conseils plus accessibles	Aménagements spécifiques	Dynamique économique et commerciale en centre-ville	Transport	Animation de la ville	Attirer des professionnels de santé
Eradiquer les pigeons et moutisques tigres	Végétaliser les places et rues en général choix d'essences permettant la bio diversité (insectes, abeilles...)	Prévention/répression des incivilités de toutes sortes: vitesse de circulation "rodéos" des scooters, trottinettes électriques incivilités, manque de civisme de certains riverains	Infos sur les aides à la rénovation du bâti	Equipements, jeux pour enfants et tous petits avec des sols souples	Amener des commerces en rapport avec le pouvoir d'achat des habitants du QPV. Ex : boutiques de seconde main, de vêtements d'occasion, Bric-à-brac	Plus de navettes notamment vers la ZI de la Glèbe, Farrou-centre-ville. Améliorer la ponctualité, le respect des horaires.	Plus d'activités pour enfants (notamment les tous petits) et parents	Enrayer la désertification médicale en général
Mieux nettoyer les tags et mégots, sanctionner les auteurs	Parcelles de jardins individuelles pour les habitants dans le QPV	Supprimer les traffics de stupéfiants	Infos sur la création d'activités	Améliorer l'accessibilité générale aux personnes handicapées en ville	Inciter les salariés et commerçants à habiter dans le centre-ville		Plus de spectacles enfants/tous petits	Attirer des spécialistes actuellement en sous-nombre, des généralistes, des dentistes.
Mettre plus de poubelles publiques	Poulaillers et composteurs partagés	Sanctionner les propriétaires de chiens laissés en liberté	Améliorer la diffusion des informations de la ville	Plus de bancs publics	Amener les étudiants en centre-ville		Plus d'animations toute l'année en ville	Attirer des spécialistes manquants: orthodontistes
Supprimer les odeurs de poubelles et de caves	Réduire l'éclairage des équipements sportifs	Réglementer les horaires d'accès au city stade	Proposer un point d'accueil du Guichet Unique de la Création d'entreprises (GU), animé par OAC ou des membres du GU, au cœur du Tricot ou de la Bastide. Objectifs : promouvoir et renseigner sur la création d'entreprises, être plus visible mais aussi mieux connaître porteurs de projets du QPV pour adapter l'accompagnement et les dispositifs.	Arrêts de bus couverts avec assises	Offre commerciale adaptée aux jeunes adultes: bars dansants notamment		Donner un thème phare (identité) pour la Bastide: ex. cinéma, livre, producton	
Nettoyer les déjections canines, sanctionner les propriétaires	Faire éteindre les enseignes lumineuses des commerces	Installer de nouvelles caméras de vidéo surveillance. Ex : rue Lapyrade, sur le parking de l'ancienne gare de marchandises		Restauration kiosque St Jean (+meilleure acoustique)	Créer un concours des créateurs d'activité "écologos"		Plus de boîtes à livres	
moins de débris dans les rues	Créer un label Ville Propre			Ramener le skate park en centre-ville	Plus de boutiques éphémères			
(re)mettre des canisites, en bastide et au Tricot	Encadrer l'arrosage des jardins et espaces verts publics (gestion de l'eau)			Rénover la voirie en générale, et les parkings	Magasins ouverts les jours d'évènements			
	Attirer plus d'habitants en bastide, notamment des familles, des salariés			Limiter l'accès à la Bastide avec plots rétractables et badges pour riverains et commerçants	Créer un marché aux puces en centre-ville			
	améliorer la mixité sociale			Recentrer les services publics	attirer de nouvelles formations universitaires			
	Accélérer la rénovation de l'habitat, notamment énergétique				Obliger les propriétaires de locaux commerciaux vacants à nettoyer leurs vitrines			

2. La concertation citoyenne du printemps 2022, dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) de la commune.

Analyse des réponses au questionnaire formulées par les 63 habitant.e.s résidant en QPV (extraction par l'adresse), pour certaines thématiques liées à la Politique de la ville.

Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-de-Rouergue



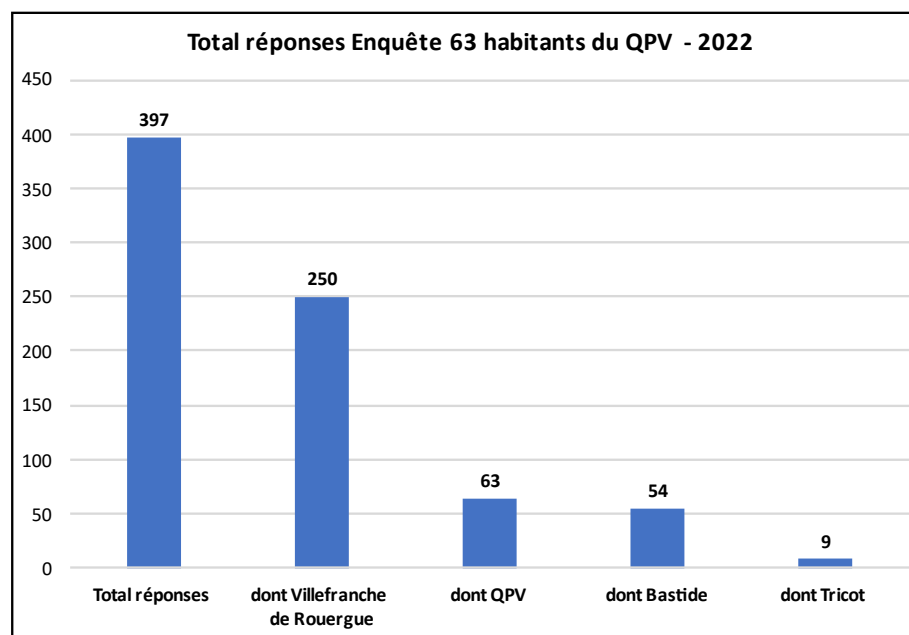
ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
Exprimez vous
du 23 mars au 13 avril

Si vous êtes un habitant de Villefranche de Rouergue ou que vous avez l'habitude d'utiliser les services de la commune, merci de remplir le questionnaire en ligne : <https://abs-vfr.ccsame.coop/quest.html> ou via le QR code ci-contre. Une version papier est disponible dans ce lieu.

Vous pouvez déposer votre questionnaire dans le lieu où vous l'avez retiré ou à l'accueil de l'hôtel de ville et au CCAS

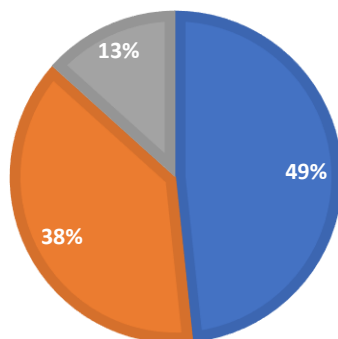


Témoignez des activités et services auxquels vous avez recours, de ceux qui vous sont utiles et qui vous manquent, de ceux qui viennent en réponse à des difficultés rencontrées. Ce recueil entre dans une démarche plus large d'écart des lieux des réponses apportées aux habitants. Le diagnostic ainsi établi permettra de dresser un bilan des services existants à la population et des améliorations à y apporter, principalement pour répondre aux besoins des personnes les plus en difficulté. Les élus du CCAS souhaitent ainsi fonder le prochain projet de territoire sur une analyse fine et élargie de la situation des habitants, de leurs besoins et attentes.



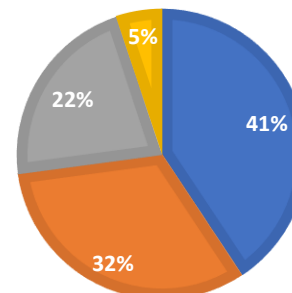
Habitez-vous seul.e ?

■ oui ■ non ■ non réponse



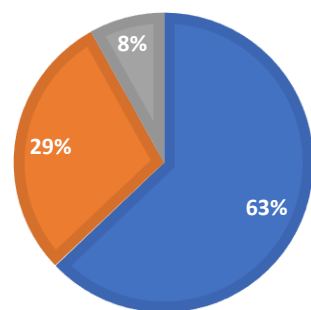
Locataire ou propriétaire ?

■ Locataire parc privé ■ Locataire parc public
■ Propriétaire ■ Non réponse



Votre logement vous convient-il ?

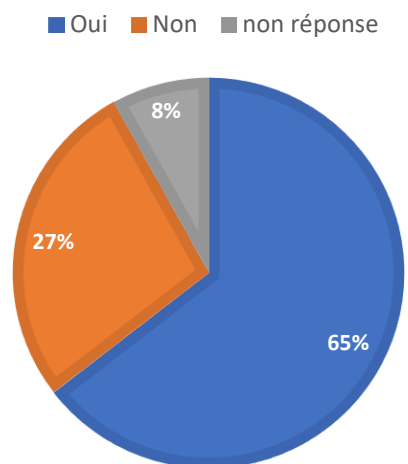
■ Oui ■ Non ■ non réponse



Si non pourquoi ?

Mal isolé donc mal chauffé et factures élevées, froid, humide, exigu, sombre, vétuste voire insalubre (1 réponse), proximité des immeubles en ruine ou insalubres. Forte majorité de locataires du parc privé.

Avez-vous déjà eu recours à un service social ?



Si oui, lesquels ?

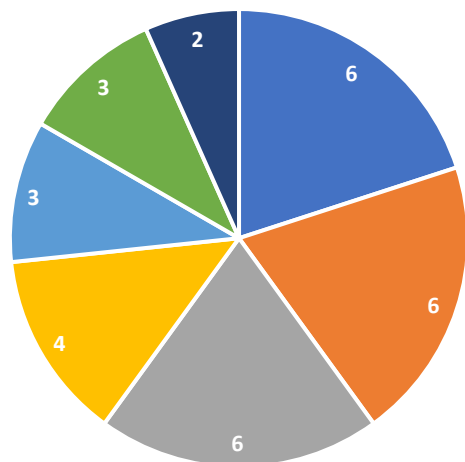
Maison des solidarités départementales (10), centre social-CAF (9), Mairie, CCAS (7), Village Douze (4), ASE, Banque alimentaire, SAMSAH, ADAVEM

Si oui, est-ce que ces services sociaux ont répondu à vos besoins ?

Oui : 33 ; Non : 5

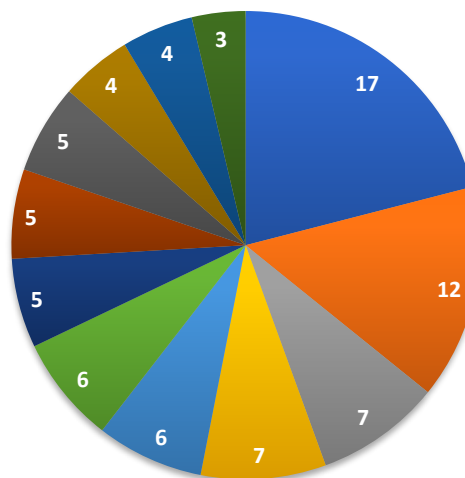
NB ci-dessous, concernant les Transports en commun : les réponses datent d'avant la mise en place du Bastibus, en juillet 2022

Atouts de Villefranche-de-Rouergue



- Qualité de vie : 6
- Patrimoine, architecture : 6
- Tourisme, rivière, beauté : 6
- Cadre de vie, tranquillité, calme : 4
- Équipements publics, commerces, proximité : 3
- Aucun atout : 3
- Activités, vie sociale, convivialité : 2

Points faibles de Villefranche-de-Rouergue



- Désertification du centre-ville, commerciale et artisanale : 17
- Transports en commun, circulation, stationnement, pistes cyclables, insécurité routière, accessibilité au handicap : 12
- Manque d'équipements notamment pour les jeunes enfants, d'activités, d'animations, de jardins publics : 7
- Insécurité, délinquance : 7
- Saleté : 6
- Désertification de l'offre de soins : 6
- Emploi : 5

2^{ème} partie : le plan d'action du contrat de ville, un projet de territoire pour le QPV

Introduction : le secteur Lapeyrade dans la nouvelle géographie prioritaire

Le contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue est un véritable projet de territoire, au service des habitants du QPV, qui s'articule avec d'autres contractualisations. Cette dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale est d'autant plus cohérente que la majeure partie du QPV -à savoir le centre ancien, c'est-à-dire la Bastide- en est l'entité géographique commune.

Il en est ainsi du plan d'action 2023-2027 du **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**. Bien que le CLSPD soit déployé à l'échelle de la ville, bon nombre des enjeux (tranquillité publique et Vivre ensemble, santé-addictions, prévention jeunesse, violences intrafamiliales) se posent en centre ancien.

Les équipements et services publics, fréquentés notamment par les habitants du QPV, se trouvent aussi, pour certains, en QPV Bastide et Tricot.

Lancé en 2018, le programme **Action cœur de ville (ACV)** vise à revitaliser et à redynamiser le centre-ville actuellement paupérisé et désertifié. Cette politique publique généraliste, à dominante urbanistique et habitat, s'appuie sur la stratégie municipale de réintroduction de services publics en QPV, d'aération de la bastide et d'amélioration du vivre ensemble, de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ainsi, **l'implantation de certains services publics**, d'abord municipaux, en bastide (l'Education-Enfance-Jeunesse rue du Sénéchal, la médiathèque place Bernard Lhez, la Maison des jeunes citoyens place de la Liberté où stationnent les cars scolaires, et bientôt l'Hôtel de police municipale rue Camille Roques) vise à attirer des flux, des visiteurs et de nouvelles activités en cœur de ville. Ensuite d'autres services publics vont suivre, place Bernard Lhez (services médico-sociaux Enfance-jeunesse) et à proximité du QPV (Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s, MAM place Fontanges).

Autre stratégie d'ACV : **l'aération de la bastide** pour en améliorer le cadre de vie et pour la rendre plus attractive en termes d'habitat, de commerce, d'espaces publics et de tourisme. Il s'agit de créer des jardins de ville et des espaces paysagers en cœur d'ilots, par le curage de bâti effondré ou très dégradé, de faire de la bastide un centre ancien plus naturel et résilient, plus végétal et moins minéral.

Plus précisément, au niveau de l'habitat en bastide, une **Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)** 2023-2028 bénéficie de financements conséquents de la part de l'Etat (ANAH), de la Banque des territoires, de la commune et de la communauté de communes. Elle vise à accompagner les initiatives privées de réhabilitation (notamment pour les propriétaires -occupants et bailleurs- modestes, ayant besoin d'un accompagnement financier, administratif et technique pour leurs travaux). Et ce, afin de lutter efficacement contre la dégradation, le logement indécemment ou indignement, la vacance dans la bastide, afin de réhabiliter les logements énergivores, de créer des logements familiaux et de la mixité sociale, et afin de valoriser le patrimoine. Cette opération doit permettre de réhabiliter 105 logements sur 5 ans, opération ciblée prioritairement sur des ilots à enjeux afin de palier un saupoudrage des aides et d'observer des changements notables.

Fiche-action du programme ACV, **un projet de résidence étudiante** favorisera tant les flux dans la bastide que la mixité sociale et intergénérationnelle au niveau du peuplement dans cette partie du QPV. Ce projet est porté par la commune, en lien avec l'AFEV (association pour la vie étudiante, implantée localement). Baptisé KAPS -pour colocations à projet solidaire- ce dispositif innovant de l'AFEV vise à proposer à des étudiants des colocations à loyer modéré en échange de bénévolat collectif au services d'habitant.e.s du quartier.

Une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), portée par la commune avec le soutien de l'Etat et du Département, vise en outre à apporter des solutions d'habitat et de logement pérennes aux familles du QPV issues de la communauté des gens du voyage. Et ce, afin de leur proposer des logements, hors du QPV, plus appropriés à leur façon de vivre.

L'amélioration du vivre ensemble, de la sécurité et de la tranquillité publiques est également un enjeu stratégique prioritaire d'ACV. Le QPV en général et la bastide en particulier souffrent d'une image négative, associant précarité, incivilités et sentiment d'insécurité, car la délinquance est en réalité très relative. Actions programmées dans le cadre d'ACV, l'installation d'un hôtel de police municipale en cœur de ville (sur un site plus accessible et plus proche des habitants) et l'ouverture de la maison des jeunes citoyens près d'un lieu de rencontre des jeunes (à proximité de la gare des cars scolaires) doivent permettre d'améliorer la situation.

Il en est de même du **Conseil local pour la sécurité et la prévention de la délinquance (CLSPD)** de Villefranche, présidé de droit par le Maire, relancé en 2021 et dont le plan d'action a été validé en septembre 2023. La volonté de la municipalité est d'avoir une véritable police de proximité, visible et proche des habitants et des visiteurs, tant préventive que répressive. A ce titre, rappelons que les effectifs de la PM ont été renforcés en 2021-2022, les amplitudes horaires élargies, et la vidéoprotection a été étendue. Un Contrat de sécurité intégrée a en outre été signé fin 2023 pour renforcer les engagements de tous les acteurs (services de l'Etat et collectivités locales) dans ce domaine. Une attention particulière est accordée à l'articulation des crédits Politique de la ville avec ceux du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Au niveau strictement préventif, les onze fiches-actions du CLSPD accordent une attention particulière à la jeunesse -notamment avec la mise en place d'une cellule de veille socio-éducative et du rappel à l'ordre-, mais également aux violences intrafamiliales ainsi qu'à la tranquillité publique et au vivre ensemble. La santé mentale et les addictions sont, en outre, une thématique forte du plan d'action, transversale aux trois autres.

Au sein de la municipalité, la chargée de mission Politique de la ville est également coordonnatrice du CLSPD, ce qui favorise cette bonne articulation entre contrat de ville et prévention de la délinquance.

I/ les enjeux du présent contrat de ville

Pour la première fois, le secteur Lapeyrade est inclus dans le périmètre du QPV.

L'un des 1^{ers} enjeux du CdV est celui du nouveau périmètre du QPV, incluant le secteur Lapeyrade, vers la gare, en continuité géographique avec la Bastide. Sur plusieurs années, le quartier s'est paupérisé en termes de peuplement : y vivent de plus en plus de bénéficiaires des minima sociaux, des personnes de cultures différentes, y compris des personnes en demande d'asile. Il s'agit souvent de familles nombreuses, auparavant hébergées en bastide dans des

logements trop exigus. Il y a également des logements gérés par l'association Village Douze, occupés par un public marginalisé.

Le secteur Lapeyrade, relié à la Baside par le pont neuf, abrite des personnes repérées par les acteurs de la Politique de la ville, les services sociaux et dans certains cas par les forces de l'ordre (Police municipal et Gendarmerie).

Dégradé au niveau de l'habitat et du cadre de vie, le quartier est par ailleurs retenu dans le périmètre d'ORT (Opération de revitalisation du territoire) du centre-ville, visant une requalification d'ensemble.

Il était donc tout à fait logique et légitime que le quartier Lapeyrade soit intégré dans le nouveau périmètre du QPV de Villefranche.

Etroitement lié à la convention Action Cœur de ville, le quartier Lapeyrade pourra ainsi bénéficier pleinement des actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, ainsi que des actions en faveur de la cohésion sociale ou de l'emploi, par exemple.

S'agissant du cadre de vie et des équipements publics, le site de l'ex-gare de marchandises dans le quartier Lapeyrade doit, à terme, accueillir un pôle de transport multimodal. Une opération de restructuration permettrait de centraliser les échanges multimodaux, en organisant la jonction des trains, des cars, des voitures individuelles (grâce à un vaste parking public), du covoiturage, du système Rezo pouce, des cyclistes et des piétons. Sans oublier le Bastibus, la navette urbaine gratuite mise en service par la municipalité en juin 2022, qui s'arrête déjà à l'hôpital voisin et qui pourrait s'arrêter sur le site de l'ex-entreprise LISI et son vaste parking.

Une étude de préprogrammation urbaine et paysagère est en cours sur cette friche industrielle, qui doit proposer des scénarii de reconversion. La thématique de l'environnement et de la nature, celle de la culture et du patrimoine ainsi que celle des sports et loisirs ont d'ores et déjà été retenues pour l'avenir. Une passerelle piétonne reliant ce site rive gauche (tout proche du secteur Lapeyrade) à la rive droite est également en projet, ce qui rapprochera encore plus le QPV de cette zone de renaturation et d'agrément. Et favorisera les mobilités douces, notamment pour une population très modeste et souvent dépourvue de voiture, en l'occurrence des habitants de la Bastide et de Lapeyrade.

En termes de cohésion sociale, les habitant.e.s du nouveau secteur du QPV vont bénéficier d'une attention particulière et de moyens spécifiques, à commencer par la programmation annuelle du contrat de ville.

Pour les trois secteurs géographiques du QPV, mais peut-être encore plus pour le « nouveau venu », un enjeu majeur est (toujours) de parvenir à mobiliser le public du QPV, tant pour l'accès aux droits que pour participer aux actions annuelles du contrat de ville. Les candidats aux Appels à projets annuels devront ainsi toujours bien spécifier, dans leur dossier de demande de subvention, comment ils comptent s'y prendre à ce sujet.

Car les habitants les plus en difficultés sont parfois ceux qui ne demandent rien, qui n'accèdent pas à leurs droits, ceux que l'on appelle « les invisibles ». Leur situation socio-économique est parfois telle -a fortiori avec le retour de l'inflation et de la flambée des prix de l'énergie pour les personnes vivant dans des passoires thermiques- qu'ils restent isolés et silencieux. Les ménages dans la survie ont du mal à se projeter dans l'avenir et à participer ponctuellement à des actions qui favorisent le lien social.

Un autre enjeu majeur de ce contrat de ville est, encore, l'insertion socio-professionnelle, à savoir l'accès à l'emploi et à la formation. Pour se faire, il faut d'abord lever tous les freins « périphériques » : les transports-mobilités, la langue (Français langue étrangère) et les savoirs de base, les compétences numériques, la garde d'enfants et bien sûr le logement.

Par ailleurs, il faut souvent conjuguer des objectifs paradoxaux sinon contradictoires, tels que : agir en priorité en direction des habitants du QPV, tout en permettant une mixité sociale et en évitant la ghettoisation. C'est tout l'enjeu de la programmation annuelle du contrat de ville, qui privilégiera toujours plus cet objectif, autant que les porteurs de projets qui s'inscrivent dans la durée, par le biais de la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs

II/ le plan d'action autour de plusieurs axes thématiques

CONTRAT DE VILLE 2024-2030		
AXE 1		
EMPLOI – FORMATION – INSERTION – ENTREPRENARIAT AXES TRANSVERSAUX : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, EGALITE HOMMES FEMMES, JEUNESSE		
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action
Encourager l'emploi, la formation et l'entrepreneuriat (la création d'entreprise et d'activité)	Créer du lien entre les habitants du QPV (notamment les parents et les jeunes ainsi que les demandeurs d'emploi) et le monde de l'entreprise, via les associations, les établissements scolaires etc.	Organiser des forums de l'emploi, y compris au Tricot
		Proposer des visites en entreprise et dans des services publics (ex : centre hospitalier) pour la découverte des métiers
		Proposer des temps de rencontre pour les jeunes Ex : « les petits Dej de l'emploi »
		Mettre en place des ateliers et des rencontres régulières pour les demandeurs d'emploi, avec la présence d'entrepreneurs/chefs d'entreprises, en mobilisant tous les acteurs concernés.
	Favoriser la création d'entreprise et d'activité par les habitants du QPV	Créer des permanences en QPV pour : le guichet unique (GU) de la création d'entreprises de OAC, Pôle Emploi, l'ADIE
		Promouvoir la Boutique Tremplin pour inciter les installations de commerces en centre-ville
Lever les freins à l'emploi et à la formation	Favoriser l'accès à un moyen de transport	Accompagnement individualisé et prise en charge financière du permis de conduire, permis B auto et BSR scooters.
		Mise à disposition gratuite de modes de transport individuels, de solutions de co-voiturage ou d'autopartage...
	Favoriser la garde d'enfants, en particulier pour les familles monoparentales	Créer des places dans les structures de garde existantes pour des temps courts
Redonner au public en difficulté, éloigné, plus de confiance et		Actions de redynamisation vers l'emploi par l'activité physique

d'estime de soi, afin, <i>in fine</i> , de lui permettre d'accéder à l'emploi ou à la formation	Développer la médiation culturelle et sportive pour permettre de tisser du lien social, de sortir de chez soi.	Actions de redynamisation vers l'emploi par le théâtre, le spectacle vivant
	Faciliter l'implantation d'activités d'insertion par l'activité agricole ou l'activité économique au service de la transition écologique du territoire	Développer l'insertion socio-professionnelle autour du maraichage biologique
AXE 2		
SANTE – ALIMENTATION – NUMERIQUE – ECOLOGIE AXES TRANSVERSAUX : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, JEUNESSE		
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action
Rendre accessible l'alimentation de qualité pour lutter contre la précarité alimentaire et la « malbouffe », tout en favorisant le lien social et intergénérationnel	Créer une épicerie sociale et solidaire, pour les personnes à faibles revenus mais au-dessus des seuils pour les Restos du cœur et la Banque alimentaire	Proposer des ateliers gratuits autour de l'alimentation et de l'activité physique pour les « clients » de l'épicerie solidaire.
	Mettre en place de jardins partagés ou familiaux, de carrés potagers à cultiver, à destination des habitants du QPV	Développer les actions de jardins partagés avec les services et associations du territoire : CCAS, centre social la Ruche, établissements scolaires, et milieu associatif.
	Proposer des événements et des actions de sensibilisation à l'alimentation de qualité à moindre coût.	Mettre en place des Ateliers Cuisine & santé, des Ateliers cuisines d'ailleurs (cultures culinaires des habitants du QPV), des festivals (Festival Familles & Gastronomie, « Fête de la soupe »...) Développer les sorties et visites de groupe, par exemple à la ferme, afin de renouer avec l'agriculture paysanne, de la faire (re)découvrir
Renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé	Renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la santé, notamment vers des publics cibles (seniors, jeunes, familles monoparentales...)	Mettre en place des actions sur la vie affective et sexuelle à destination des habitant.e.s du QPV, actions individuelles et collectives (du type groupe de parole). En partenariat avec le Planning familial (CPEF), la Maison des jeunes citoyens...
		Mettre en place des formations diplômantes et gratuites aux gestes

		qui sauvent, aux premiers secours (SST) et PSC1
Améliorer les compétences numériques des habitants du QPV.	Accompagner le public (seniors, personnes en difficultés) dans ses démarches administratives et vers l'emploi, le former vers plus d'autonomie.	Développer les projets innovants d'inclusion et de médiation numérique, y compris au Tricot, en lien avec les acteurs du droit commun (OAC, les Ateliers de la Fontaine)
Transports : encourager le covoiturage et les mobilités douces	Organiser des séances d'apprentissage du vélo	En complément du programme « savoir rouler à vélo » à mettre en place par la commune et en lien avec l'atelier de réparation et de location de vélos électriques s'il voit le jour.
	Créer des animations ponctuelles autour du vélo (réparations, sorties)	
Promouvoir la valorisation des déchets, pour la production d'énergies renouvelables, la méthanisation, l'écompostage...	Travailler sur les usages, mettre en place des initiatives pédagogiques ; impliquer les citoyens sur la gestion de composteurs de quartier, par exemple.	
AXE 3		
PREVENTION DE LA DELINQUANCE – LUTTE CONTRE L'INSECURITE ET LES INCIVILITES – LAICITE, VALEURS DE LA REPUBLIQUE – CITOYENNETE <i>En lien avec le CLSPD</i>		
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action
Prévenir la délinquance	Prévenir la primo-délinquance, la délinquance et la récidive	Faire le lien avec la PJJ et le SPIP pour favoriser les chantiers jeunes, les stages de réinsertion, d'insertion, les TIG-TNR, les clauses sociales sur les chantiers. En lien avec le CLSPD, notamment avec le protocole de partenariat Parquet-Mairie
Développer les valeurs de la République et la laïcité auprès des habitants du QPV	Déployer la formation « Laïcité - Valeurs de la République » auprès des agents du service public, des bénévoles associatifs etc	
Favoriser la démocratie participative auprès des habitants du QPV	Encourager les initiatives associatives, la mise en place de permanences et de services aux habitants du Tricot	Ouvrir le local du CLAS à d'autres associations et structures, en fonction des besoins. Mutualiser les locaux disponibles au Tricot.
	Favoriser l'émergence d'initiatives habitantes, faire naître des projets, par le biais des référents de quartier en particulier	Créer un fonds de soutien pour les initiatives locales des habitants du QPV (en plus du budget participatif existant)

		Installer une « cabane à projets » place ND tous les jeudi, jour de marché, en associant un partenaire par thématique. <i>Ex : végétalisation et fleurissement des bacs à fleurs en QPV, composteurs de quartier, jardins partagés, « gites » pour oiseaux...avec les Incroyables comestibles, de la LPO.</i>
AXE 4		
REUSSITE EDUCATIVE – ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE – JEUNESSE – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - EGALITE HOMMES/FEMMES		
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action
Améliorer l'accès aux droits et lutter contre les non-recours	Individualiser l'accompagnement des familles monoparentales	
Renforcer l'autonomie et la participation des habitants du QPV	Promouvoir l'échange de savoir auprès des parents d'élèves, les inciter à valoriser et à proposer leurs compétences, dans le cadre du réseau d'aide à la parentalité ou de structures dédiées (ex : la Passerelle).	Créer un Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs, association Loi 1901. Chacun a quelque chose à apprendre ; chacun peut apprendre à l'autre. L'échange (bénévole) de savoir s'effectue sur le mode de la réciprocité ouverte : toute offre suppose une demande et toute demande est accompagnée d'une offre, mais pas forcément bilatérale, à plus ou moins long terme. Ex : savoir-faire culinaire, artistique, numérique, linguistique, atelier d'écriture, balade botanique...
Prévenir et enrayer les difficultés scolaires des enfants et des jeunes ; accompagner à la parentalité et rompre l'isolement des familles	Accompagner individuellement les élèves fragiles et en difficultés, de la maternelle au lycée.	Proposer un accompagnement à la scolarité (CLAS)
		Proposer des actions de mentorat, y compris sur l'accompagnement vers la lecture
	Favoriser la réussite éducative dès le plus jeune âge, y compris en accompagnant à la parentalité.	Proposer des rencontres parentalité et des sorties culturelles
	Assurer un suivi éducatif individualisé des enfants en difficultés, en lien avec les parents	Mettre en place un Programme de réussite éducative, avec un poste de référent dédié
	Développer la fréquentation des lieux culturels par les parents d'élèves	Créer des événements, du type ciné-débat ou journée Pass sport

	Développer les passerelles et les parrainages pour les enfants du QPV : Lycéens/collégiens/1 ^{er} Degré	Levier Territoire éducatif rural = convention 1 ^{er} degré, 2 ^{ème} degré et partenaires (AFEV, FACE...) à signer.
Promouvoir l'égalité hommes-femmes	Promouvoir l'égalité hommes-femmes, notamment au travail et sur l'ambition, et lutter contre les stéréotypes de genre	Créer des projets phares culturels et sportifs, coconstruits avec les jeunes, devenant ambassadeurs de ces projets. Partenariat acteurs culturels et sportifs, établissements scolaires
Prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations envers les habitants du QPV	Sensibiliser le grand public, notamment les enfants et les jeunes	
	Eduquer à l'utilisation des médias et des réseaux sociaux	
Favoriser l'apprentissage du français pour les familles d'origine étrangères allophones, notamment les enfants	Renforcer les dispositifs existants pour le FLE, oral et écrit.	Mettre en place des cours de français pour les enfants, en lien avec « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (l'OEPRE)
AXE 5		
SPORT – CULTURE – JEUNESSE - EGALITE HOMMES-FEMMES ET FILLES-GARCONS		
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action
Développer l'éducation et l'éveil aux arts, à la culture et à la pratique sportive.	Accompagner les associations et structures sportives et culturelles dans leurs projets	Mobiliser les Appels à projets de la DRAC (C'est mon patrimoine, Eté culturel, résidences de journalisme...) et les structures disposant d'ingénierie (labels, notamment : scènes conventionnées, centre d'art...)
		S'appuyer sur les ressources du territoire, notamment patrimoniales (VPAH), et les compétences des structures locales mobilisant des artistes du territoire et hors territoire, pour construire et déployer en partenariats des actions artistiques intégrant : la rencontre avec l'œuvre/l'artiste + la pratique artistique + l'appropriation de connaissances
		S'appuyer sur les compétences du réseau Livre et lecture publique pour créer du lien par des actions d'éducation artistique et culturelle. Ex : médiations culturelles à la Manufacture.

	Favoriser l'insertion sociale par le sport	Proposer des actions sport & santé qui cultivent le lien social Ex : la Caravane du sport et Toutes sportives, de l'UFOLEP
	Rendre accessibles à la fois les équipements et la pratique sportive et culturelle	Baisser le reste à charge pour les familles à faibles revenus Ex : Bourse aux loisirs extrascolaires Centre social-Mairie-associations caritatives Pass culture ?
		Créer des événements gratuits pour développer la fréquentation des lieux culturels et sportifs Ex : Cluedo géant à la Manufacture, expositions, spectacle de danse EmPaRtanCe devant le musée, début octobre 2023
		Créer un mur d'expression libre, dédié au street art, support renouvelable (créations temporaires) et le mettre à disposition de jeunes
Favoriser le vivre ensemble, l'échange, et valoriser les compétences de chacun Favoriser la participation citoyenne et l'autonomie des habitants	Encourager le bénévolat et les actions de solidarité	Proposer et soutenir les initiatives des jeunes, les rendre acteurs des activités (et pas simples consommateurs). Ex : Chantiers Jeunes Instaurer une journée citoyenne pour valoriser l'engagement (avec reconnaissance de la municipalité, signataire de la charte de la citoyenneté)
	Restaurer les valeurs de laïcité et de la République, l'égalité hommes-femmes, ainsi que de respect des Institutions, notamment auprès des parents d'élèves	Création d'événements véhiculant ces valeurs Ex : spectacle musical et théâtral « Allons !... » dans l'espace public (sept 2023), en lien avec des ateliers de médiation culturelle En lien avec les formations laïcité pour les agents, élus et professionnels du territoire
Lutter contre les discriminations	Favoriser les rapprochements interculturels, la connaissance de l'autre, afin de lutter contre les discriminations.	Mettre en place des événements pour valoriser la diversité culturelle, de genre etc. Ex : Festival des cultures En partenariat avec les associations spécialisées (le Refuge, l'ADAVEM, le CIDFF...) <i>Cf CLSPD : spectacles Mon silence hurle, les Enfants du silence.</i>

AXE 6		
HABITAT – LOGEMENT – CADRE DE VIE – JEUNESSE – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS – PARTICIPATION DES HABITANTS		
Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action
Créer des aménités au QPV pour donner plus envie d’y habiter, notamment aux familles de salariés, et favoriser ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle.	Proposer des jardins familiaux et partagés aux habitants du QPV ou à une association/un collectif d’habitants.	Mettre à disposition des jardins d’agrément en bastide (dans le cadre du renouvellement urbain) et à l’extérieur aux habitants du QPV
		Développer le savoir-faire de jardinage et favoriser plus d’autonomie alimentaire (produits sains, à cuisiner et à moindre coût)
Favoriser la mixité sociale, intergénérationnelle, et répondre aux besoins de certaines catégories d’habitants.	Favoriser la vie sociale des personnes âgées ou isolées, ainsi que le lien intergénérationnel	Promouvoir la mise à disposition de chambres par des personnes âgées à des étudiants, par exemple à travers le réseau de visiteurs à domicile, notamment pour les alternants
	Proposer du logement étudiant, pour les jeunes actifs et adapté aux contrats courts en général (alternance, stages, emplois saisonniers...).	Mettre en place les co-locations étudiantes avec les partenaires locaux (ex : le KAPS avec l’AFEV)
Rendre le cadre de vie du QPV plus attractif	Développer des lieux de vie adaptés aux usages, ce qui permet de réduire les incivilités ou nuisances sonores	Créer une aire multisports en bastide
	Installer un potager et un verger urbains, en co-construction avec les habitants	Projets à monter en lien avec les écoles, la MJC, les référents de quartier...dans le cadre du Programme alimentaire territorial porté par OAC.
	Faire connaître le permis de végétaliser en bastide pour favoriser l’implication et l’appropriation des habitants dans la végétalisation du domaine public	
Développer le lien social entre riverains, valoriser l’investissement citoyen et développer le sentiment de « fierté d’habiter » des habitants du QPV	Renforcer la ludicité des espaces publics	Créer des animations et des actions de prévention dans l’espace public : Repas partagés, la rue est en fête/à vous, Visites guidées de la bastide avec l’Office de tourisme (déjà fait avec le public du centre social et des jeunes de la Mission locale)
		Animer les lieux de vie (aire multisports, amphithéâtre du St Jean...)

Développer le lien social entre riverains, valoriser l'investissement citoyen et développer le sentiment de « fierté d'habiter » des habitants du QPV	Renforcer les liens entre acteurs culturels et sportifs et structures sociales accompagnant les publics du QPV, renforcer la participation des habitants	Proposer des projets artistiques, ludiques ou sportifs, encourageant la créativité et la participation des habitants Ex : Vitrites en vie (2021), la Rue est à vous
---	--	--

III/ Les indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat de ville

1. L'évaluation de la programmation annuelle du contrat de ville (l'AAP et les actions hors AAP)

Au niveau du suivi de la réalisation des actions, il appartient à l'équipe projet de centraliser les actions, par le biais d'une fiche-action type, puis d'une fiche-bilan type, transmises à l'ensemble des partenaires / financeurs potentiels. Ces fiches permettent aux partenaires de renseigner le bilan quantitatif et qualitatif des actions dont ils sont porteurs ou partenaires (effectivité du partenariat à vérifier). Pour toute subvention reçue, chaque porteur de projet doit envoyer un bilan final ou intermédiaire, par mail, avant la fin-novembre.

2. Les données quantitatives

En plus des indicateurs propres à chaque action, quelques indicateurs sont définis pour permettre de mesurer l'évolution de la situation des habitants du QPV, par rapport à ceux de la commune et de l'intercommunalité, voire du département. Et pour pouvoir comparer l'évolution de ces indicateurs dans le temps, sur plusieurs années. Exemples d'indicateurs quantitatifs : données relatives aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires du RSA, aux familles monoparentales, aux élèves des collèges et lycées, à la santé etc. Les signataires du contrat de ville s'engagent à fournir ces indicateurs, y compris en l'absence de conventions interministérielles.

Comme pour le précédent contrat de ville, une évaluation à mi-parcours sera faite -cette fois en 2027- de façon à revoir éventuellement des orientations stratégiques ou opérationnelles. En effet, l'élaboration de certains dispositifs ne produira des données que dans quelques mois ou années et il conviendra d'en tenir compte dans le contrat de ville. C'est le cas, pour ne citer que cet exemple, du Projet éducatif territorial (PEDT).

Une grille de suivi et d'évaluation du contrat de ville pourra être élaborée par les principaux partenaires du contrat, sous forme de groupe de travail, et être ajoutée au contrat sous forme d'avenant.

IV/ La Gouvernance du contrat de ville

Le contrat de ville est un document très transversal et partenarial. Politique publique territorialisée et spécifique, la Politique de la ville doit être mise en œuvre et animée au regard des autres politiques publiques, sectorielles, à savoir :

- de l'Urbanistique, d'habitat et du cadre de vie, nous l'avons vu avec Action Cœur de ville.
- de sécurité et de prévention de la délinquance, nous l'avons vu également avec le CLSPD
- la Politique sociale municipale,
- la Politique Jeunesse municipale
- les Politiques culturelle et sportive municipales
- la convention territoriale globale
- etc...

Les principales Instances sont :

- Le Comité de Pilotage (COPIL)
- Le Comité de suivi
- L'Equipe projet
- Les Comités techniques partenariaux (Institutions et Associations) chargés d'élaborer les fiches-actions, de mettre en des chantiers particuliers.

1. La gouvernance spécifique au contrat de ville

Instance	Contrat de ville 2024-2030 de Villefranche-de-Rouergue
<p>Composition du Comité de pilotage</p> <p><i>Périodicité des rencontres :</i></p> <p><i>1 fois par an et en tant que de besoins</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maire de Villefranche-de-Rouergue - Elus et techniciens de la Mairie de Villefranche-de-Rouergue (cf : encadré ci-dessous) - Préfet ou son représentant - Président de Ouest Aveyron communauté (OAC) - Vice-Président de OAC délégué à l'Emploi et au Développement économique - Manager de centre-ville et de territoire de OAC - Directeur des Services à la population, de la Cohésion sociale et des Solidarités de OAC - Président du Conseil départemental de l'Aveyron ou son représentant - Conseillers départementaux du canton de Villefranche - Directeur emploi insertion du Département - Responsable du Territoire d'action sociale Villefranche-Decazeville du Département - Présidente de la Région Occitanie - Chargé de mission Politique de la ville de la Région Occitanie - Chargées de mission UT Emploi-formation de la Région Occitanie - Direction départementale de l'Education nationale (DASEN) - Inspectrice de l'Education nationale - Chefs d'établissements (publics) - Conseiller Action culturelle et territoriale Aveyron et Tarn à la DRAC - Gendarmerie nationale - Agence régionale de santé (ARS) - Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Aveyron - Centre social La Ruche - Caisse des dépôts Banque des territoires - France Travail - Mission Locale - Village Douze - Bailleurs sociaux - Les Ateliers de la Fontaine - Fédération conseil des parents d'élèves (FCPE) de Villefranche-de-Rouergue

	<p style="text-align: center;">Elus et techniciens de la Mairie de Villefranche-de-Rouergue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au Maire Politique de la Ville et Citoyenneté - Adjointe au Maire Action sociale et Jeunesse - Adjoint au Maire Cadre de vie - Adjointe au Maire Sports - Adjointe au Maire Culture - Conseillère municipale Santé - Conseillère municipale Petite enfance et écoles - Directeur général des services (DGS) - Chargée de mission Politique de la ville - Responsable du service social, jeunesse et petite enfance - Médiatrice Jeunesse - Responsable du service Urbanisme, RU et Habitat - Responsable du service Culture - Responsable du service des Sports - Responsable de la Police municipale
<p style="text-align: center;">Composition du Comité de suivi</p> <p style="text-align: center;"><i>Périodicité des rencontres :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>1 fois par an et en tant que de besoins, pour préparer le COPIL</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maire de Villefranche - Elus municipaux et communautaires à la Politique de la ville, à l'Action sociale et à la Jeunesse et au Développement économique-Emploi. - Mairie : Directeur Général des services, Responsable du service social, jeunesse et petite enfance, Responsable du service Urbanisme, RU et Habitat, Chargée de mission Politique de la ville. - EPCI : Manager de centre-ville et de territoire, Directeur des Services à la population, de la Cohésion sociale et des Solidarités - Etat : Préfet ou son représentant - Région : Chargé de mission Politique de la ville - Département : Directrice TAS Villefranche-Decazeville et Directeur Emploi-Insertion - CAF : Directrice Centre social

<p>Composition de l'Equipe-projet</p> <p><i>Périodicité des rencontres : tous les 3 mois et en tant que de besoins</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint au Maire Politique de la Ville et Citoyenneté - Adjointe au Maire Action sociale et Jeunesse - Chargée de mission Politique de la ville - Médiatrice Jeunesse - Préfet ou son représentant - Déléguée au Développement Economique OAC - Manager de centre-ville et de territoire OAC - Directeur des Services à la population, de la Cohésion sociale et des Solidarités OAC - Directrice TAS Villefranche-Decazeville CD12 - Directeur Emploi-Insertion CD12
<p>Comités techniques partenariaux</p> <p><i>Périodicité des rencontres : en tant que de besoins, selon la concrétisation des projets</i></p>	<p>Institutions, associations et structures diverses, chargées d'élaborer les fiches-actions. Pour des actions et des chantiers particuliers.</p>

2. Les Instances et dispositifs associés

A noter également, l'existence de groupes de coordination réguliers, liés à des politiques publiques sectorielles :

- Programme local de l'habitat (OAC)
- OPAH RU (commune)
- Pré-commission communale et commission intercommunale partenariales (Caf, mairie, OAC, Aveyron Habitat, représentants des locataires CLCV) pour l'examen mensuel des demandes de logement social.
- Réunion informations préoccupantes (CCAS et service habitat communal)
- Actions du CLSPD et dispositifs associés (ex : protocole de partenariat Mairie-Parquet, protocole de participation citoyenne avec la gendarmerie...)
- Cellule de veille socio-éducative (à mettre en œuvre dès 2024)
- Projet éducatif territorial (PEDT, en cours)
- Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS, en cours)

3. La programmation annuelle et pluriannuelle du contrat de ville : l'Appel à projets

Depuis 2022, un appel à projets annuel permet de sélectionner de façon partenariale les actions correspondant aux objectifs du contrat de ville, actions destinées à réduire les inégalités (de revenus, d'accès aux droits...) entre les habitants du QPV et ceux du bassin de vie. Avant 2022, la programmation annuelle des crédits publics (BOP147, subventions communales et intercommunales) ne bénéficiait qu'à peu de porteurs de projets, institutionnels pour la majorité. Le lancement d'un appel à projets a « lancé un appel d'air » parmi le tissu associatif local et départemental, passant d'une dizaine d'actions à plus d'une trentaine proposées.

V/ La participation citoyenne au contrat de ville 2024-2030

Dans son instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville, la secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, souligne l'importance de la participation citoyenne, qui « doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville ».

Si la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instituait clairement les conseils citoyens, ces derniers ne sont plus obligatoires. En effet, ils ont eu une portée variable, des résultats très disparates selon les quartiers. La concertation peut dorénavant avoir le niveau et les modalités souhaitées par les pilotes territoriaux du CDV (information, consultation, concertation ou co-construction).

Sur le territoire villefranchois, la définition de nombreux plans d'action en matière de cohésion sociale relève de la démocratie participative. Il en a été ainsi en 2022-2023 des deux politiques municipales en faveur de l'Action sociale et de la Jeunesse.

Comme évoqué dans la première partie de ce document, pour répondre à la demande de la commission Mechemache installée par le gouvernement, le diagnostic et le plan d'action du contrat de ville de Villefranche ont fait l'objet d'un questionnaire largement diffusé pour connaître en particulier

les besoins et les priorités de la population du QPV, au niveau des grandes thématiques, ainsi que les projets à réaliser. Les propositions émises par les 164 répondant.e.s regroupées dans un tableau (1^{ère} partie Concertation) ont été retenues, autant que faire se peut car bon nombre relevaient en fait du droit commun.

Il en a été de même d'une précédente concertation citoyenne, menée en 2022 dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux, dont les réponses des habitants du QPV (63) ont été extraites et qui sont riches en termes de sujets de satisfaction et de besoins.

Outre les habitants eux-mêmes, les associations et les structures locales recevant ces habitants du QPV ont été invitées à deux temps participatifs, en novembre 2023, pour émettre des propositions en termes d'objectifs et d'actions du contrat de ville, à partir des besoins qu'elles recueillent au quotidien auprès de leur public et de leurs priorités.

Les référents de quartier des deux parties du QPV, Bastide et Tricot, avaient également été invités à participer. Ces personnes référentes sont présentes pour faire du lieu avec la population, les riverains, et relayer les actions du contrat de ville. Elles fédèrent des associations locales et arrivent à attirer des personnes isolées, souvent précaires, que les institutions et les associations ne parviennent pas toujours à « capter ».

Ainsi, dans le cadre de ces 2 temps ouverts aux associations et aux structures locales, le plan d'action du contrat de ville a bien été élaboré de manière participative. Et même à l'échelle de la co-construction, dans la mesure où l'essentiel de leurs priorités relevant de la Politique de la ville (et non des politiques sectorielles) ont été retenues dans le plan d'action par la gouvernance du contrat de ville. Les actions entrant dans le cadre de l'Appel à projets ont été d'ores et déjà intégrées à l'AAP 2024.

Au-delà de l'élaboration du contrat de ville proprement dite, plusieurs démarches participatives, de nature à relayer les besoins et les propositions des habitants du QPV, sont en cours :

- « Mon quartier s'anime – Parole aux habitants : démarche d'animation entreprise par l'Union régionale Quercy Rouergue (URQR) à la demande de la commune et de la CAF, dans le QPV, quartier d'habitat social du Tricot. Cela a pris la forme d'un temps fort dans le quartier puis d'une rencontre avec les habitants, destinée à imaginer son quartier pour demain. Les préconisations des habitant.e.s et des acteurs locaux concernant l'animation de la vie sociale ont été prises en compte. L'un des objectifs de cette démarche est d'accompagner la création d'une association ou d'un collectif d'habitants au Tricot. Car s'il existe bien des solidarités de proximité, les animations ponctuelles, viennent encore de l'extérieur.
- Certaines actions du contrat de ville sont d'ailleurs, dans la mesure du possible, co-construites avec les habitants. En termes d'évaluation des actions, un « questionnaire de satisfaction » détaillé sera à systématiser auprès des porteurs de projets retenus, afin de recueillir l'avis des bénéficiaires d'une action de l'AAP, comme c'est prévu actuellement par l'Etat dans le cadre de l'AAP « Quartier d'été ». Et ce, comme aide à la décision, afin de maintenir des projets tel quel l'année suivante, de les modifier ou de ne pas les renouveler.

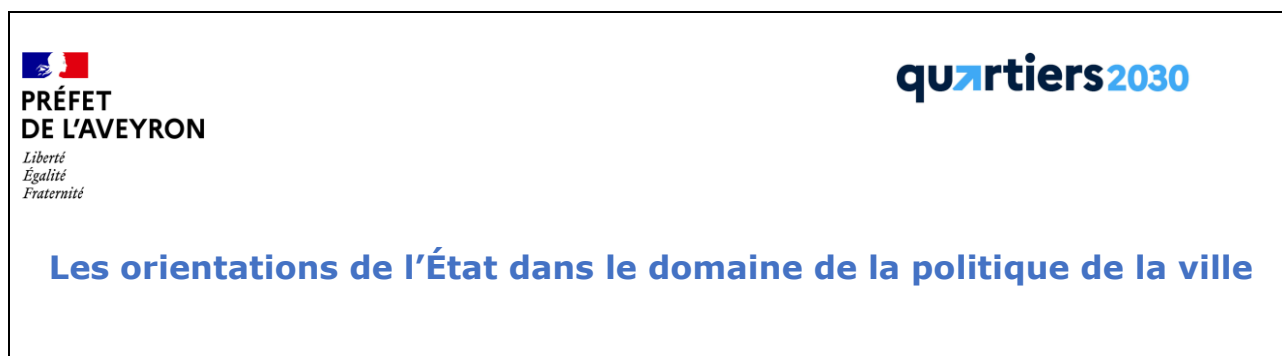
- Dans le cadre de l'évaluation finale du contrat de ville, menée en 2022, les principales actions du contrat de ville (actions phares) avaient été finement évaluées par petits groupes de partenaires, permettant d'en améliorer ou d'en modifier certaines.
- La rénovation des contrats de ville lancée en 2020 par l'Etat a abouti aux Protocoles d'engagements renforcés et réciproques (PERR) de la politique de la ville, tenant lieu de 1^{er} avenant pour 2021-2022. A Villefranche, le PERR est la concrétisation d'un travail partenarial mené de septembre à décembre 2020, associant des partenaires institutionnels signataires du contrat de ville, des associations, des opérateurs et des entreprises.

Contrat de ville 2024-2030 de Villefranche-de-Rouergue, signé en 14 exemplaires, le 30 juillet 2024

Etat, ANCT	Commune	Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté
		
M. Charles GIUSTI, Préfet de l'Aveyron	M. Jean-Sébastien ORCIBAL, Maire	M. Michel DELPECH, Président
Direction académique des services de l'Education nationale	Région Occitanie	Département de l'Aveyron
		
Mme Claudine LAJUS, Directrice en Aveyron	Mme Carole DELGA, Présidente	M. Arnaud VIALA, Président
Caisse d'Allocations familiales de l'Aveyron	Caisse des Dépôts - Banque des Territoires	Agence régionale de santé d'Occitanie
		
M. Stéphane BONNEFOND, Directeur	M. Patrick MARTINEZ, Directeur régional	Benjamin ARNAL, M. Benjamin ARNAL, Directeur délégation départementale
Agence France Travail de Villefranche-de-Rouergue	Mission locale de l'Aveyron	Aveyron Habitat
		
M. Laurent PAUL, Directeur territorial Aveyron-Tarn	M. Romain SMAHA, Président	M. Jérôme LAROCHE, Directeur général
SOLHA Aveyron	Polygone S.A	
		
Mme Nathalie GUERCHOUX, Directrice	M. Pascal LACOMBE, Directeur général	

Contrat de ville de Villefranche-de-Rouergue 2024-2030

Annexe 1 : les engagements des signataires en faveur du contrat de ville



La politique de la ville intervient de manière territorialisée dans les quartiers urbains défavorisés, Elle fédère l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile y concourant : l'État et ses établissements publics, les intercommunalités, communes, département et région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pendant les six années du programme Quartiers 2030, l'ensemble des services de l'État mobilisés au service de la politique de la ville, ainsi que l'Agence nationale de la cohésion des territoires, continueront à se mobiliser au service des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le Conseil Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé l'objectif du renforcement de la mobilisation du droit commun en tant qu'outil privilégié pour la politique de la ville dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs (CIO). Ces conventions viseront à assurer la répartition équitable des moyens de droit commun de l'État dans les territoires.

La politique de la ville repose sur plusieurs axes transversaux :

- **améliorer l'habitat et le cadre de vie** : la qualité de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est une condition indispensable à l'amélioration de leurs conditions d'existence et à la meilleure intégration de ces quartiers au sein des agglomérations auxquelles ils appartiennent
- **favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi** : outre des actions impulsées par la rénovation urbaine dans ces secteurs, la politique de la ville mobilise des dispositifs spécifiques, adaptés aux caractéristiques des publics des quartiers prioritaires, en complément de la mobilisation des politiques de droit commun qui doit permettre d'intégrer durablement ces territoires et leurs habitants aux dynamiques de développement environnantes.
- **prévenir la délinquance et développer la citoyenneté** : la prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est liée à la promotion de la citoyenneté. Toutes deux sont fondées sur la conviction que l'éducation, le respect d'autrui, le repérage des difficultés et l'appropriation des règles et des limites nécessaires à la vie en société, notamment la connaissance des droits et des devoirs, sont des valeurs indispensables à notre pays.
- **promouvoir la réussite et l'égalité des chances** : promouvoir la réussite de tous les élèves, c'est s'inscrire dans une logique inclusive concernant tous les élèves, avec une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires, afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

Un programme spécifique et la mobilisation du droit commun :

S'agissant des moyens affectés aux quartiers politique de la ville, la priorité est donnée à la mobilisation des dispositifs de droit commun, qu'ils relèvent de l'État, des collectivités et des organismes partenaires. Ainsi, les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville, regroupés au sein du programme 147 « politique de la ville » jouent un effet levier sur les politiques de droit commun et les complètent, afin d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser leur mise en synergie, de développer les actions à caractère innovant, d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre d'une part les quartiers urbains défavorisés et d'autre part les autres territoires.

Il sera ouvert la possibilité de mobiliser de façon exceptionnelle, circonscrite et encadrée par les contrats de ville, des moyens pour des quartiers (hors géographie prioritaire) sur lesquels une vigilance particulière est à apporter.

Les interventions financées par le programme 147 couvrent principalement les trois axes d'intervention prioritaires des contrats de ville (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain) ainsi que des domaines d'intervention transversaux tels que la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, le soutien à la vie associative, le lien social et la participation des habitants.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville introduit la possibilité de sécuriser les financements des associations de proximité dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

L'articulation nécessaire avec les autres politiques publiques

La bonne articulation des moyens de la politique de la ville avec les moyens dédiés à d'autres politiques publiques est nécessaire, notamment avec ceux :

- des contrats de relance et de transition énergétique (CRTE) ;
- du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) ;
- de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ;
- du Pacte des Solidarités ;
- de la politique de protection de l'enfance ;
- de la politique d'intégration des personnes étrangères, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI).

La gouvernance des contrats de ville : un partenariat élargi et renforcé

L'établissement public de coopération communale (ou la commune) assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales ; le maire doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville. La participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle : ainsi le département et la région, signataires du contrat de ville, ont vocation à s'engager pour répondre aux enjeux les plus prégnants de chaque territoire.

Le comité de pilotage à l'échelle de chaque contrat de ville mobilise, pour un meilleur pilotage et une coordination renforcée, l'ensemble des partenaires de la contractualisation (Etat, ses opérateurs, collectivités territoriales, acteurs locaux...).

Les contrats s'articuleront avec les interventions de l'Etat et de l'Union Européenne afin de garantir la convergence des dispositifs spécifiques à la politique de la ville et de droit commun.

Un suivi et une évaluation consolidés

Une réunion annuelle avec l'ensemble des acteurs locaux visera à suivre la mise en œuvre du contrat de ville et mieux coordonner les actions déployées.

La mise en place d'un dispositif de suivi permettra de mesurer concrètement les effets des stratégies mises en œuvre au bénéfice des habitants.

Axe cohésion sociale

Dans le domaine de l'**éducation**, les actions viseront les élèves des quartiers prioritaires dans le cadre du soutien scolaire, d'activités de loisirs culturels et sportifs, d'actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Les **cités éducatives** pourront être financées pour la mise en œuvre d'actions de prévention, d'activités culturelles et sportives, d'actions de citoyenneté, d'insertion (parcours de découverte des métiers et des formations), d'aménagements d'espaces d'accueil, de vie (maison des parents, maison de la citoyenneté...).

Le volet **santé** du contrat de ville vise le soutien à l'accès aux soins et à la prévention en santé publique dans les quartiers prioritaires. Il s'agira notamment de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en agissant à la fois sur l'éducation à la santé, à la prévention et à l'offre de soins. Il permet de décliner les politiques sociales et sanitaires portées par l'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales dans le cadre de contrats locaux de santé.

Concernant la politique **enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale**, des actions seront financées, soutenues et valorisées dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) entre la CAF et les collectivités locales.

La politique d'**éducation artistique et culturelle**, portée par le ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale continue d'être renforcée, notamment hors temps scolaire ; elle vise notamment à :

- s'appuyer sur les ressources du territoire, notamment patrimoniales (label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » ...), et les compétences des structures mobilisant des artistes du territoire et hors territoire, en mesure de déployer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour construire et déployer en partenariats des actions comportant les 3 piliers de l'EAC -rencontre avec l'œuvre/l'artiste + pratique artistique + appropriation de connaissances (musée, Atelier Blanc, théâtre...);
- s'appuyer sur les compétences du réseau Livre et Lecture Publique pour créer du lien par des actions d'éducation artistique et culturelle (faire entrer dans la nouvelle médiathèque l'outil de médiation...);
- mobiliser pour ce champ les appels à projets de la DRAC (« C'est mon patrimoine », « Été culturel », « résidences de journalisme »...) et les structures disposant d'ingénierie (labels notamment : scènes conventionnées, centre d'art...).

Le dispositif **adulte-relais** permet l'embauche de personnes assurant des missions de médiation sociale pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics faciliter et les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Le programme 147 pourra apporter des financements concernant les domaines suivants :

- la consolidation du lien social par des actions de proximité structurées ;
- l'accès aux savoirs de base ;
- le sport visant la réduction des inégalités d'accès à la pratique et aux équipements.
- les dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers d'Hiver Olympique » en vue de proposer une offre d'activités variées aux jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville.
- la progression de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers avec la levée des freins à l'emploi des femmes,
- la prise en compte de la dimension de genre
- la participation citoyenne, l'engagement citoyen des jeunes.

Un soutien particulier est apporté aux acteurs de terrain grâce à la pérennisation du nombre de **postes FONJEP** (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

Des actions de prévention et de lutte contre les discriminations dans le cadre de la politique de la ville mobilisent essentiellement des outils d'ingénierie, les formations des acteurs territoriaux et les plans territoriaux de prévention des discriminations, ainsi qu'un soutien à des actions portées par la société civile.

Axe développement de l'activité économique et de l'emploi

Concernant **l'emploi**, les dispositifs de droit commun sont prioritairement ciblés sur :

- le développement de l'insertion par l'activité économique ;

- les actions permettant de lever les freins à la formation et à l'emploi, notamment dans le cadre du déploiement de France Travail et de l'accompagnement renforcé des allocataires du Revenu de Solidarité Active. A noter que le département de l'Aveyron expérimente ce dispositif depuis 2023 pour les bénéficiaires du RSA du bassin d'emploi Villefranche de Rouergue-Decazeville, et en 2024 pour les bénéficiaires du bassin d'emploi de Millau ;
- l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés ainsi que la lutte contre l'illettrisme ;
- la mise en relation avec les entreprises, avec le soutien du club « Les entreprises s'engagent » ;
- la mise en place de démarches d'« aller vers » afin de faciliter l'entrée en parcours emploi ou formation des personnes dépourvues d'emploi, de lutter contre le non-recours aux droits et de prévenir les situations de vulnérabilité sur le marché de l'emploi ;
- la mise en place du dispositif « contrat engagement Jeunes-Jeunes en rupture » ayant vocation à accompagner les jeunes résidant des QPV ;
- l'école de la deuxième chance (E2C), implantée en Aveyron, soutient l'insertion sociale professionnelle des jeunes sortis sans diplôme ni qualification du système scolaire. Les jeunes habitants des QPV sont prioritairement accompagnés par ce dispositif en lien avec les partenaires du réseau pour l'emploi ;
- le soutien au parrainage des demandeurs d'emploi, au travers d'un accompagnement individuel et dans la durée, réalisé de façon bénévole par des professionnels en poste ou retraités ;
- les contrats aidés, dont les contrats « emploi francs », les contrats « parcours emploi compétence », les contrats « initiative emploi » qui permettent aux employeurs de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche d'un habitant de quartier prioritaire ;
- le programme « Entrepreneurat Quartiers 2030 » qui permet de poursuivre et d'intensifier les actions menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des quartiers prioritaires, grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires. L'objectif est de détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (notamment les jeunes et les femmes), dans une logique d'« aller vers ».

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Le volet **habitat et cadre de vie** des contrats de ville concerne notamment :

- le soutien à l'ingénierie et à la formation, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- le soutien aux initiatives des habitants, en rapport avec l'amélioration de leur cadre de vie. Il s'agit de les associer et de les faire participer, en tant qu'occupants des lieux, aux actions d'amélioration et de préservation de la qualité des logements, des parties communes ou visibles, ainsi que des espaces et équipements publics reconnaissant ainsi toute leur place aux côtés des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des différents intervenants sur les quartiers.

Au-delà, il s'agit de mieux coordonner les politiques locales d'attribution de logements sociaux avec les contrats de ville, ainsi qu'encourager les politiques de mixité sociale (cf circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Les actions poursuivies et renforcées au titre du volet **transport et mobilité** ont pour but de favoriser les déplacements de tous les habitants des quartiers prioritaires et notamment l'accès à l'emploi des publics issus de ces quartiers, en leur permettant l'acquisition d'une mobilité autonome, par l'information et l'apprentissage et en leur proposant une offre matérielle de mobilité. Dans ce cadre, l'appui à la création et au développement de plates-formes de mobilité, structures coordinatrices d'actions de mobilité, constitue une réponse adaptée et prioritaire qui sera mis en œuvre dans le cadre du contrat local des solidarités (2024-2027) et sa déclinaison partenariale, le Pacte des solidarités.

Les engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

La mobilisation du Département de l'Aveyron en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le Département de l'Aveyron mobilise ses services et ses moyens sur les axes thématiques et le plan d'action du contrat de ville porté par la commune de Villefranche de Rouergue.

S'agissant du volet solidarité, le Département mobilise ses politiques sectorielles sur les volets relevant de sa compétence :

- Emploi, insertion sociale et professionnelle, par la mise en œuvre de dispositifs facilitant l'insertion et le retour à l'emploi des publics en insertion, les bénéficiaires du RSA notamment,
- Logement social et insertion par le logement,
- Accompagnement des familles et protection de l'enfance,
- L'accompagnement au quotidien des familles en assurant des actions de prévention auprès des parents, des futurs parents et de leurs enfants,
- En assurant un accueil de proximité pour les personnes rencontrant des difficultés concernant leurs droits administratifs et sociaux, dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de logement, de la personne âgée et du handicap.

Sur ces politiques sectorielles, la recherche de complémentarité des actions conduites par le Département, et les autres acteurs de la politique de la ville sera recherchée afin d'utiliser au mieux les moyens dédiés.

Dans le cadre du contrat de ville, le Département de l'Aveyron s'engage à poursuivre l'accomplissement de ces missions de solidarité relevant du droit commun et de la politique départementale inscrite dans le projet de mandature, au plus près des habitants du quartier de la Bastide, du Tricot et du secteur Lapeyrade.

Plus spécifiquement, le Département de l'Aveyron s'engage à :

- s'associer aux initiatives prises dans le contrat de ville dans les domaines de la lutte contre les discriminations, la santé, l'alimentation, la protection de l'environnement et le numérique et sera force de proposition.

- contribuer dans le cadre de ses prérogatives aux actions qui seront proposées dans le cadre de l'égalité homme/femme, de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités.

Par ailleurs, le Département peut mobiliser ses moyens pour des actions relevant de la politique d'attractivité du territoire, dès lors que des initiatives partagées émergeront dans le contrat de ville.

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville

« Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de

formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !¹,
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,

¹ <https://www.laregion.fr/pfm>

- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers², essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers³ : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

² Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

³ L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

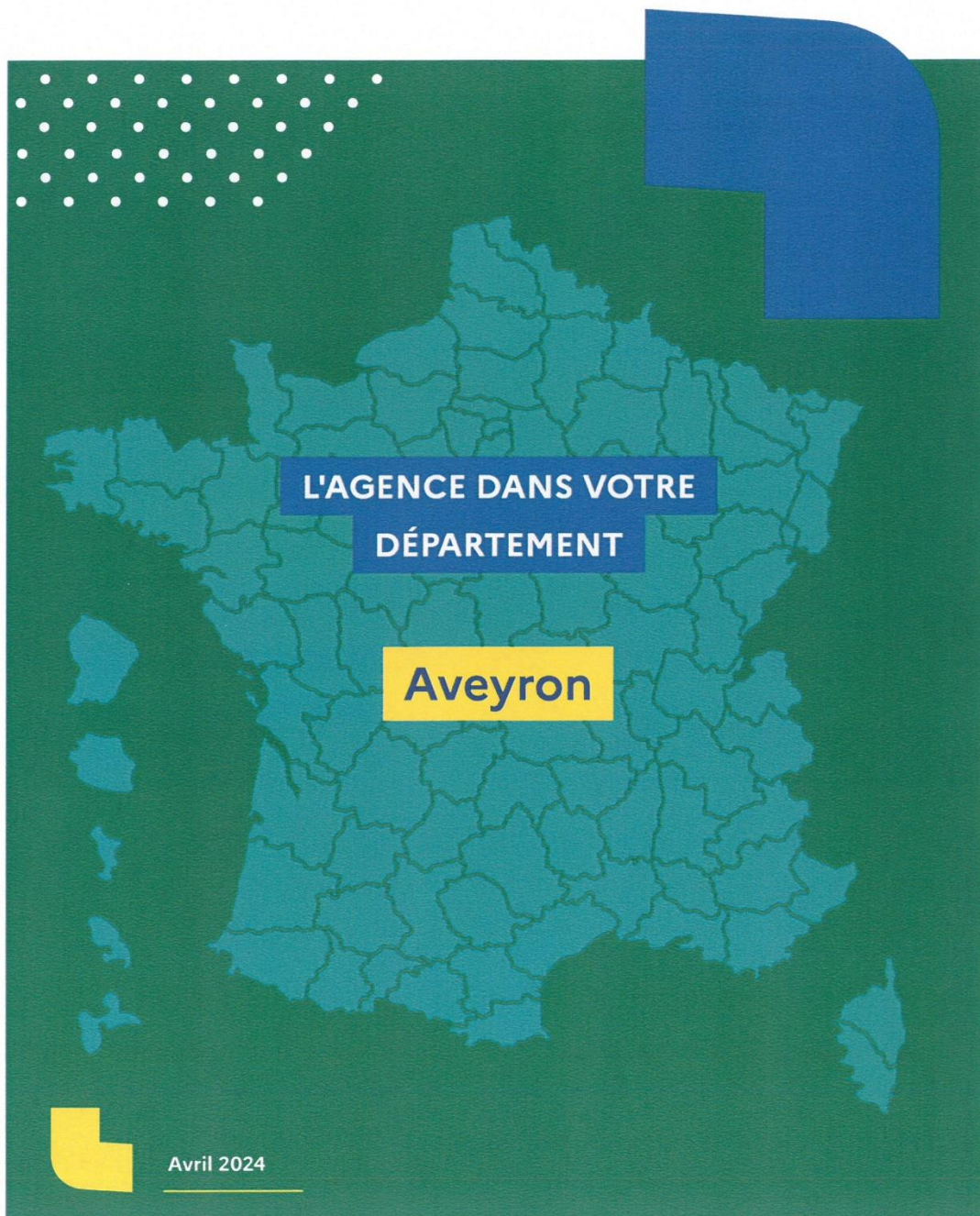
Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

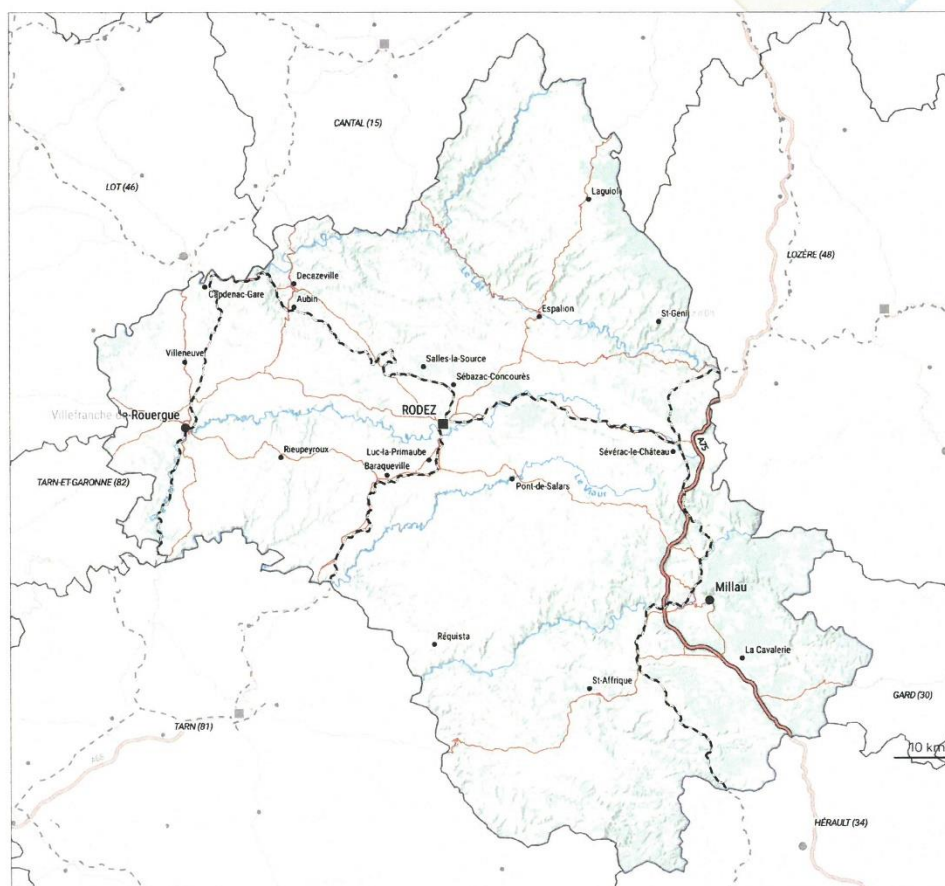
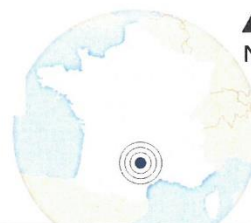
Annexe 2 : L'ANCT dans votre Département, l'Aveyron



Contexte territorial

285 Communes
sur 4 454 dans la région

279 274 Habitants
sur 5 885 496 dans la région



Occupation du sol

- Espace bâti
- Espace agricole
- Espace boisé

Réseau viaire

- Autoroute
- Route
- Voie ferrée

Repères

- Cours d'eau
- Préfecture de département
- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton

PORTRAIT DE TERRITOIRE



scanner pour accéder au
portrait de territoire détaillé

Réalisation : Cartographie ANCT pour l'Atlas des départements français (2021)
Sources : IGN, ADMIN EXPRESS® COG 2019, BD CARTO® BD ALTI® 2020 ; Corine Land Cover 2018 ; données routières OSM 2020



Territoires et ruralités

France services

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il permet à chaque citoyen, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien à moins de 30 minutes.

26 Espaces France Services fixes

sur 303 dans la région

6 Espaces France Services itinérants

sur 36 dans la région

5 Antennes France Services

sur 33 dans la région

Argences en Aubrac, Arvieu, Baraqueville, Belmont-sur-Rance, Bozouls, Broquiès, Calmont, Campagnac, Capdenac-Gare, Cassagnes-Bégonhès, Colombiès, Entraygues-sur-Truyère,

Espalion, La Cavalerie, Laguiole, Laissac-Sévérac l'Église, Luc-la-Primaube, Marcillac-Vallon, Millau, Moyrazès, Mur-de-Barrez, Naucelle, Onet-le-Château, Réquista, Rieupeyrroux, Rignac, Rivière-

sur-Tarn, Rodez, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Santin, Sévérac d'Aveyron, Vabres-l'Abbaye, Vézins-de-Lévézou, Villefranche-de-Panat, Villeneuve

Action cœur de ville

Lancée en mars 2018, Action cœur de ville est une politique prioritaire du gouvernement de soutien au développement durable et à l'attractivité de villes moyennes, de métropole et d'outre-mer, qui exercent une fonction irremplaçable de centralité pour tout leur territoire.

3 Villes ACV
sur 27 dans la région

Engagements financiers de l'État et des partenaires financiers

- 60,5 M € Total des engagements**
sur 740,6 M € dans la région
- 14,5 M € Engagements de la Banque des Territoires**
sur 238,2 M € dans la région
- 21,6 M € Engagements d'Action Logement**
sur 230,2 M € dans la région
- 12,4 M € Engagements de l'Anah**
sur 115,0 M € dans la région
- 12,1 M € Engagements de l'État**
sur 157,2 M € dans la région

Gouvernance locale

- 1 Ville avec co-financement ANAH**
sur 13 dans la région
Millau
- 5 Comités de projets locaux par commune**
sur 4 dans la région
- 2 Communes Terre de Jeux 2024**
sur 20 dans la région
Millau, Rodez

Réinventons nos centres-villes

Ce dispositif de consultation propose aux villes volontaires bénéficiaires d'Action Cœur de Ville d'être soutenues pour favoriser l'émergence de projets innovants, engagés vers la transition écologique, favorisant l'inclusion sociale et valorisant le patrimoine local architectural, paysager et urbain.

- 1 Ville lauréate RCV**
sur 5 dans la région
Rodez
- 1 Ville retenue pour un accompagnement**
sur 5 dans la région
Millau

Au cœur des territoires

L'objectif de ce dispositif, lancé en partenariat avec le Cnam, est de mettre en place une offre de formation professionnelle qui concoure au développement économique des villes moyennes, en ciblant en priorité les villes lauréates du programme Action Cœur de ville.

- 0 Villes lauréates « Au cœur des territoires »**
sur 3 dans la région
- 0 Antennes de formation du CNAM ouvertes**
sur 3 dans la région

Territoires pilotes de sobriété foncière

Adressée aux collectivités bénéficiaires du programme Action Cœur de ville, cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour les territoires volontaires. Elle les accompagne dans leurs projets de développement urbain et de réduction de l'artificialisation.

- 0 Territoires pilotes de sobriété foncière**
sur 1 dans la région
- 0 Membres du Cercle des pionniers de la sobriété foncière**
sur 0 dans la région

Vacance commerciale (2022)

Commune	Taux de vacance
Millau	17,3%
Rodez	8,3%
Villefranche-de-Rouergue	25,3%

Logements vacants (2022)

Commune	Taux de logements vacants
Millau	6%
Rodez	3,1%
Villefranche-de-Rouergue	13,4%

Petites villes de demain

Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire et les accompagner dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

19 Communes PVD

sur 224 dans la région

Baraqueville, Capdenac-Gare, Decazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Laguiole, Laissac-Sévérac	l'Église, Marcillac-Vallon, Mur-de-Barrez, Naucelle, Pont-de-Salars, Réquista, Rieupeyroux, Rignac, Saint-Affrique,	Saint-Amans-des-Cots, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Sévérac d'Aveyron, Villecomtal
---	---	--

Villages d'avenir

Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

71 Communes labellisées Villages d'avenir

sur 350 dans la région

Agen-d'Aveyron, Aguessac, Argences en Aubrac, Arvieu, Belmont-sur-Rance, Brommat, Broquiès, Calmont, Camarès, Campagnac, Campuac, Cassagnes- Bégonhès, Centrés, Clairvaux-d'Aveyron, Colombiès, Combret, Condom-d'Aubrac, Conques-en-Rouergue, Cornus, Coupiac, Cransac, Espeyrac, Estaing, Firmi, Flagnac, Fondamente, Golinac,	Gramond, La Fouillade, La Loubière, La Salvetat-Peyralès, Lacroix-Barrez, Lanuéjols, Le Bas Ségala, Le Fel, Le Nayrac, Livinhac-le-Haut, Lédergues, Montbazens, Montlaur, Montrozier, Mostuéjols, Mouret, Moyrazès, Najac, Nant, Nauviale, Peyreleau, Privezac, Pruines, Rivière-sur-Tarn, Roussennac, Rullac-Saint-Cirq, Saint-Christophe-	Vallon, Saint-Chély-d'Aubrac, Saint- Côme-d'Olt, Saint-Jean-du-Bruel, Saint- Laurent-d'Olt, Saint-Rome-de-Tarn, Saint- Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur- Rance, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Sainte- Radegonde, Salles-Curan, Sauveterre-de- Rouergue, Sébrazac, Vabres-l'Abbaye, Valady, Villeneuve, Viviez, Vézins-de- Lévézou
--	---	--

Zones de revitalisation rurale

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. Elles regroupent des territoires reconnus comme fragiles sur le plan socio-économique.

285 Communes en ZRR

sur 3 317 dans la région

0 Communes partiellement en ZRR

sur 0 dans la région

Volontariat territorial en administration

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

26 Volontaires territoriaux en administration

sur 161 dans la région

19 Collectivités VTA

sur 108 dans la région

Argences en Aubrac (12), Aubin (12), CC Aubrac, Carladez et Viadène, CC Comtal Lot et Truyère, Laguiole (12), Montézic (12), Najac (12), Office de tourisme du Pays Ségali, 12, Ouest Aveyron	Communauté, Pays Ségali Communauté, PETR du Haut Rouergue, PETR du Lévezou, Saint-Affrique (12), Saint-Amans-des-Cots (12), Saint-Hippolyte (12), Salmiech (12), SIVOM de la région	de Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, SMAEP de Montbazens - Rignac, Villefranche-de-Panat (12)
---	---	---

Avenir montagnes

Ce dispositif permet d'accompagner en ingénierie des territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Il est mis en œuvre sur le terrain par les commissariats de massif.

0 Territoires Avenir montagnes ingénierie

sur 19 dans la région

5 Territoires Avenir montagnes mobilités

sur 22 dans la région

CC Aubrac, Carladez et Viadène, Figeacateurs : la fabrique, PETR du Haut	Rouergue, SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de	l'Aubrac, SM du Parc naturel régional des Grands Causses
--	--	--



Territoires d'industrie

Ce programme est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Il vise à soutenir l'industrie face à différents enjeux : le développement des compétences, la mobilisation du foncier économique, la transition écologique et énergétique et la diffusion de l'innovation dans les territoires.

1 Territoire d'industrie

sur 16 dans la région

Aurillac – Figeac – Rodez

Contrats de relance et de transition écologique

Le CRTE est outil partenarial entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du territoire pour la période 2020-2026. Il rassemble dans un même cadre les différents dispositifs portés par l'État et ses opérateurs à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'appuie sur un projet de territoire partagé qui participe à la transition écologique et à la cohésion du territoire.

6 Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

sur 71 dans la région

CRTE du Parc naturel régional des
Grands Causses, CRTE Ouest Aveyron,
CRTE Rodez Agglomération, CRTE

Aubrac, Carladez et Viadène, CRTE du
Haut Rouergue, CRTE du Lézérou



Politique de la ville

Quartiers prioritaires de la ville

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis sur la base du critère de niveau de revenu des habitants. Ils constituent une géographie cible qui permet de concentrer l'ensemble des moyens d'intervention de la politique de la ville.

5 Quartiers prioritaires de la ville (QPV 2024)
sur 108 dans la région

Bastide, Tricot et Lapeyrade, Centre ancien et Beauregard, Costes Rouges, Quatre Saisons, Saint-Éloi et Camonil

0 Fabriques de territoire en QPV
sur 15 dans la région

Crédits (QPV 2015)

150 000 € Crédits P147 (2022)
sur 15,2 M€ dans la région

0 € Crédits pour les cités éducatives (2022)
sur 2,7 M€ dans la région

0 € Crédits pour les cités de l'emploi (2022)
sur 400 000 € dans la région

50 000 € Dotation quartiers d'été 2022
sur 2,0 M€ dans la région

1,5 M € Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
sur 163,5 M€ dans la région

Postes (QPV 2015)

6 Postes d'adultes relais (2022)
sur 483 dans la région

4 Postes FONJEP (2022)
sur 146 dans la région

0 Délégués du préfet (2022)
sur 24 dans la région

Nouveau programme national de renouvellement urbain

Lancé en 2014 par l'ANRU, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires. Partenaire, L'ANCT veille à l'articulation des dispositifs politique de la ville dans le NPNRU.

0 Quartiers visés par le NPNRU
sur 32 dans la région

Éducation et petite enfance

0 Cités éducatives
sur 10 dans la région

Emploi, formation et développement économique

Emplois francs

Ce dispositif permet aux employeurs de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche de toute personne sans emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Il constitue une réponse concrète et innovante aux difficultés rencontrées par leurs résidents. En mars 2023, la barre des 100 000 bénéficiaires a été franchie.

65 Emplois francs
sur 4942 dans la région

76,9% Part en CDI
sur 76,4% dans la région

29,2% Part de femmes
sur 43,3% dans la région

32,3% Part de moins de 26 ans
sur 27,4% dans la région

1,3% Part de la région

Cités de l'emploi

Les 84 cités de l'Emploi permettent de mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun. Par ailleurs, pour les besoins non couverts, ce collectif d'acteurs propose un suivi adapté aux besoins du public repéré.

0 Cités de l'emploi
sur 4 dans la région

Zones franches urbaines

0 Zones franches urbaines (ZFU)
sur 5 dans la région



Numérique

France Très Haut Débit

Ce programme vise à donner accès à tous les Français au très haut débit fixe (minimum 30 Mbit/s) en 2022 et la généralisation de la fibre optique en 2025. Dans les territoires les moins denses, le programme accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans le déploiement de réseaux d'initiative publique (RIP).

Taux de déploiement

91% Taux de locaux raccordables toutes zones confondues

198 239 sur un total de 217 846

91,7% Locaux raccordables en zone RIP

145 492 sur un total de 158 747

89,3% Locaux raccordables en zone AMII

52 747 sur un total de 59 099

Communes

0 Communes en zones privées AMEL et fonds propres

sur 462 dans la région

276 Communes en zone RIP

sur 3 624 dans la région

9 Communes en zone AMII

sur 366 dans la région

0 Communes en ZTD

sur 2 dans la région

Porteurs de projets

Porteurs de projet en zone RIP

SIEDA

Porteurs de projet en zone AMII

Orange

Opérateurs

Opérateurs en zone RIP

Orange

Opérateurs en zone AMII

Orange

France mobile

Ce programme met en œuvre le « New Deal » conclu en 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les quatre opérateurs mobiles pour généraliser la couverture 4G en Métropole en déployant des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes, afin de réduire la fracture numérique.

Dispositif de couverture ciblée

104 Pylônes mobiles DCC (définis dans un arrêté)

sur 831 dans la région

69 Pylônes DCC en service

sur 479 dans la région

4G fixe

1 Pylône 4G fixe (défini dans un arrêté)

sur 57 dans la région

1 Pylône 4G fixe en service

sur 33 dans la région

Inclusion numérique

Conseillers numériques

Financés en partie par l'Etat, les Conseillers numériques ont 3 missions : accompagner les citoyens dans leurs usages numériques quotidiens, favoriser un usage critique du numérique et accompagner les citoyens vers l'autonomie dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

25 Postes validés en comité national de sélection
sur 435 dans la région

23 Conseillers recrutés
sur 379 dans la région

0 Conseillers en formation
sur 0 dans la région

18 Conseillers en poste
sur 311 dans la région

Structures d'accueil

23 Structures d'accueil
sur 315 dans la région

Hubs territoriaux

Fruit d'un partenariat entre la Banque des Territoires et l'ANCT, les Hubs territoriaux ont pour objectif de pallier l'absence de structures intermédiaires entre les échelons locaux et nationaux en matière d'inclusion numérique. Ils fédèrent et animent les écosystèmes de l'inclusion numérique.

1 Hub territorial
sur 1 dans la région
RhinOcc

Tiers lieux

Ce programme a pour but de favoriser le maillage des territoires en tiers-lieux, de faciliter leur organisation en réseau, d'accompagner les transitions écologiques, sociales et économiques et de développer des services d'intérêt général adaptés aux territoires.

3 Fabriques de territoire
sur 33 dans la région
Association de préfiguration Station A, SCIC PINGPONG
COWORK, SCOP Laëtis

Aidants connect

Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

47 Structures candidates
sur 477 dans la région

47 Structures habilitées
sur 451 dans la région

115 Aidants à habiliter
sur 1537 dans la région

118 Aidants formés
sur 1403 dans la région

138,6% Aidant(s) à habiliter par rapport à l'objectif d'embauches
115 sur un total de 83



Incubateur des territoires

0 Collectivités accompagnées

sur 11 dans la région

191 Bases adresses locales (BAL)

sur 2 658 dans la région



Appui opérationnel et stratégique

Fonds de reconquête commerciale

Ces fonds facilitent la réalisation de projets immobiliers structurants en contribuant à restaurer une qualité et une diversité de l'offre nécessaire à l'attractivité des territoires. Ils ciblent en priorité des territoires fragiles, souvent bénéficiaires des programmes portés par l'ANCT.

1,3 M€ Subventions demandées au FRLA

sur 8,4 M€ dans la région

3 Communes concernées par le FRLA

sur 26 dans la région



Accompagnement sur mesure

L'ANCT propose une approche « sur mesure » et réellement différenciée pour accompagner les projets des collectivités territoriales en difficulté, en fonction de leurs enjeux spécifiques. L'ANCT facilite leur accès aux différentes formes, publiques ou privées, d'ingénierie stratégique, juridique, financière et technique.

14 Projets validés

sur 191 dans la région

Projets validés

Nom du projet	Porteurs
Accompagnement foncier éco TI Aurillac-Figeac Rodez	
Appui au développement touristique et de valorisation du patrimoine culturel et naturel du Viaduc du Viaur	
CA Rodez Agglomération - Mise en place d'un accompagnement à l'identification et l'accélération de projets porteurs pour le territoire	
CC Comtal Lot et Truyère - Préparer un développement économique vertueux dans le cadre de l'élaboration du PLUi	
CRTE Aubrac Carladez et Viadène	
CRTE Rodez Agglomération	
CRTE du Haut Rouergue Territoire	
CRTE du Parc naturel régional des Grands Causses	
Etude plan de déplacement - Aguessac- Aveyron (5j)	Aguessac (12)
PETR Centre Ouest Aveyron	
PETR du Lévézou	
Quartier la Bastide - Villefranche-de-Rouergue	Villefranche-de-Rouergue (12)
Syndicat Mixte Tarn - Dourdou- Rance: partenariat	
Syndicat Mixte Tarn - Dourdou- Rance: partenariat	

401 694 € Montant total de l'accompagnement

sur 5,4 M€ dans la région

Fabriques prospectives

Les Fabriques prospectives, offre d'ingénierie de l'ANCT, permettent à des territoires d'être accompagnés afin de travailler sur leur transition (écologique, démographique, économique...). Pendant un an, chaque Fabrique regroupe 4 à 8 territoires volontaires accompagnés par un prestataire qualifié.

1 Collectivités ayant participé à des Fabriques Prospectives

sur 10 dans la région

CC Decazeville Communauté -
Territoires industriels et capital social
(2019)

EN PRATIQUE

Comment saisir l'ANCT ?



ÉLU LOCAL



PRÉFET
Délégué territorial
de l'ANCT



Retrouvez

la liste des délégués
territoriaux dans
les départements
sur le site Internet
de l'ANCT



Pour le diagnostic de
votre territoire et vos
projets, l'Agence est
pleine de ressources !

L'Agence nationale de la cohésion des territoires dispose de plusieurs sites annexes avec des données, des indicateurs, des analyses territoriales et des cartes : un panel d'outils pour réaliser vos propres diagnostics territoriaux et vous aider dans la réalisation de vos projets.

OBSERVATOIRE
DES TERRITOIRES



observatoire-des-territoires.gouv.fr

ONPV
Observatoire national de la
politique de la ville

onpv.fr

SIG
ville

ystème
d'information
géographique
pour la politique
de la ville

sig.ville.gouv.fr



cartotheque.anct.gouv.fr



Publications
thématiques

Rendez-vous sur notre rubrique dédiée :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr > ressources



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct

agence nationale
de la cohésion
des territoires

agence-cohesion-territoires.gouv.fr



Circulaire du 31 août relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 - 2030

TRIPLE OBJECTIF

- Simplifier et accélérer l'action publique ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics,...)
- Maîtriser la mobilisation des acteurs publics et privés, rendre plus lisible le rôle de l'état.

STRATÉGIE

- Appui et articulation entre les différents dispositifs de la politique de la ville ;
- Intégration d'un volet investissement de soutien aux projets identifiés par les habitants ;
- Identifier, mobiliser et accompagner les acteurs privés en lien avec l'emploi et entrepreneuriat, équipement et cadre de vie ;
- Articulation avec les autres stratégies : renforcer la coordination des interventions publiques dans une logique de parcours

FINANCEMENTS

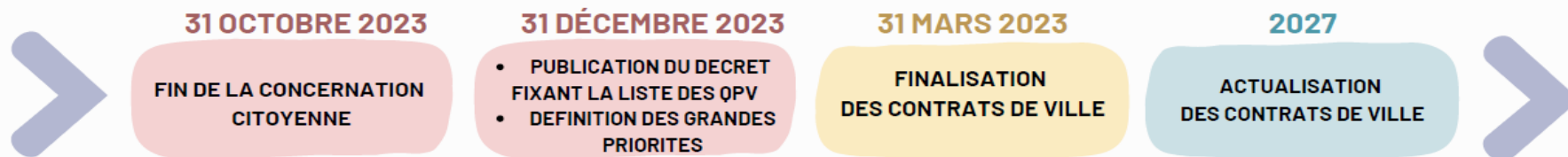
- Territoires en situation de décrochage / Quartiers en veille : Crédit du BOP départemental 147, alloué à 2,5%
- CPO : minimum de 50 % de convention (associations de proximité, petites associations, PRE) ;
- Evaluation et Impact des actions : intégration, de clauses relatives à la production - Mise à disposition et accès aux données des cosignataires

ENGAGEMENTS 2030

METHODOLOGIE

- Constitution en 2 parties :
 - Thématiques transversales
 - Projets spécifiques par QPV.
- Elaboration avec l'ensemble des acteurs locaux (publics ; privés ; habitants).
- Recentrage sur les enjeux locaux les plus prégnants + enjeux limités.

CALENDRIER



COMMUNICATION



Transmission charte graphique
Logo Quartiers 2030



Géographie prioritaire renouvelée

Souplesse dans l'élaboration des contrats de ville

Simplification dans l'accès aux financements, grâce aux CPO

Recherche d'une plus grande mixité sociale :

- Limitation des attributions de logements aux plus précaires dans les QPV
- Volonté de mise en place de "résidences à enjeu prioritaire de mixité sociale"
- Renforcement du rôle du Maire dans les attributions de logements en QPV (circulaire du Ministre du Logement à venir prochainement)

Pour une politique de la ville renouvelée

Pour la transition écologique

24 nouveaux quartiers retenus dans le programme "Quartiers résilients"

Doublage de la part du Fonds Vert investie dans les quartiers (objectif de 15% de ce fonds consacrés aux QPV)

Réalisation d'un plan de réhabilitation des copropriétés dégradées, suite au rapport de M. Lutz et M. Hanotin sur l'habitat indigne

**Comité
interministériel
des villes
27 octobre 2023**

Pour le plein emploi

Pour les services publics

Déploiement du programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" porté par BPI France et la Banque des Territoires (456 millions d'euros sur 4 ans)

Déploiement d'un fonds en faveur des associations de lutte contre la pauvreté engagées dans des démarches d'insertion (50 millions d'euros par an, sur 3 ans)

Mise en place d'une politique de testing, pour lutter contre les discriminations, notamment à l'embauche Sous l'égide de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah)

Renforcement du programme "Les entreprises s'engagent pour les quartiers"

École :

- Généralisation des cités éducatives d'ici 2027
- Accueil continu 8h-18h dans les collèges REP/REP+ dès la rentrée 2024
- Convergence progressive des zonages des QPV et de l'éducation prioritaire
- Ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août

Petite enfance :

- Ouverture de 100 nouvelles crèches dans les quartiers (fonds de co-investissement de l'Anru)

Culture :

- Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Sport :

- Insertion professionnelle par le sport : déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs
- JO : maintien des dispositifs existants pendant les vacances scolaires

Sécurité et tranquillité publique :

- Déploiement des "Forces d'Action Républicaine"
- Renforcement de la présence policière dans les quartiers : lutte contre les trafics de drogue, protection des femmes dans l'espace public, création de postes de délégués de la cohésion police / population, ...

Santé :

- Expérimentation de 60 centres de santé d'ici 2027 (fonds de co-investissement Anru)

Grand âge :

- Expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées, dans 20 QPV

Annexe 4 : La programmation annuelle et pluriannuelle du contrat de ville : l'Appel à projets

Calendrier théorique (à partir de 2025)

Janvier	Février	Début Mars	Avril	Mai	Juin	Juil- Août	Septembre	Mi-Octobre	Début novembre	15 décembre
Instruction des demandes par chaque institution sollicitée pour une subvention	Équipe-projet d'échange sur les projets, selon une grille d'analyse des critères d'éligibilité des projets	Commission partenariale de sélection des projets, rassemblant élus et techniciens des potentiels financeurs.	Signature de conventions pluriannuelles d'objectifs				Équipe-projet de montage de l'AAP	Lancement de l'appel à projets	Réunion d'information partenariale en mairie, accompagnement des porteurs de projets	Clôture de l'appel à projets
Ville et EPCI : Réunions internes de sélection des projets, avec élus et techniciens des services concernés par les demandes de subventions.			Notification des subventions				Comité de suivi du contrat de ville	COPIL, ODJ : bilan avancée du CdV, coordination des AAP (DRAC, FDVA, FIPD...) AAP année suivante	Porteurs de projets : dernier délai pour envoi bilan de l'action de l'année précédente aux financeurs	

